

An impressionist painting of a building with a red tree. The building is rendered in shades of blue and grey, with a dark roof. To the right, a large, vibrant tree with red, orange, and yellow foliage stands prominently. The background is a mix of blue and purple tones, suggesting a sky or distant landscape. The overall style is expressive and textured, with visible brushstrokes.

Jean-Pierre Authier

**L’Affaire des
Templiers Catalans
du Masd eu**

ROMAN HISTORIQUE

Jalibert

I.S.B.N

Dépôt légal Août 2023

Relectrice – correctrice : Angélique Fontana

Couverture : Francis Jalibert – Peintre

Montfort sur Boulzane (11140)

<https://www.artmajeur.com/fr/jalibert/reviews>

« Le supplice du feu »

Tous droits réservés © authier.jean-pierre

authier.jean-pierre@orange.fr

<https://jeanpierreauthier.com>



Quand T.D.O Editions a accepté de publier mon premier roman historique « L’Espion Catalan » (Juin 2019) finalement vendu à un peu moins de 1500 exemplaires malgré le contexte difficile du COVID où tout ce qui aurait permis de faire la promotion du livre était impossible, je m’en suis senti fier comme un Catalan. J’ai dû bien vite rabattre mon caquet lorsque ma deuxième production n’a pas rencontré le moindre intérêt de la part des divers éditeurs sollicités. Je me suis senti rabaissé au rang de vulgaire écrivain et j’ai dû, contraint et forcé, me consoler en me disant que j’étais victime du « risque éditorial » (l’éditeur a peur de ne pas vendre le nombre de livres nécessaire pour amortir ses investissements).

En 2020, 97000 livres ont été publiés. Sachant qu’un seul livre est publié sur les 6000 adressés par les aspirants à publier, l’activité principale des éditeurs ne serait-elle pas de refuser de publier ? Pourtant, pas d’éditeur, pas de livres à lire ! Mais pas d’auteur, le premier acteur de la chaîne, rien à lire non plus ! C’est indéniable !

Alors, j’ai parcouru mon livre comme si j’étais l’un de mes 1500 lecteurs. A la fin de la lecture, je me suis interrogé : Ecrire serait-il une nécessité et/ou un passe-temps ? Et s’il ne s’agit pas d’une nécessité, le plaisir d’écrire et de lire peut-il se perdre ? Et j’en ai conclu, comme Olivier de Robert (conteur et écrivain Ariègeois) que

Pour raconter l’histoire, il faut la connaître.

Mais pour la faire connaître, il faut la raconter.

Pour ce qui me concerne, pratiquer le roman historique, c’est tenter de faire revivre l’Histoire (en l’espèce celle des deux Catalognes). De celle qui n’a que peu de chance d’être connue du grand public (puisque’elle n’est pas enseignée à l’école) si elle n’est pas vulgarisée et racontée en vue, au moins, de distraire. Raconter l’histoire sans trahir les historiens qui l’ont rigoureusement analysée. Beaucoup de travail de fond pour ne pas raconter que des bêtises, tout en romançant pour ne pas que le livre ne vous tombe des mains à cause d’endormissement !

Poussé par de nombreuses incitations à publier « la suite » de l’Espion Catalan et du Trésor des Templiers Catalans du Mas Déu, je pouvais subir ou me rebeller ! Des lors, je me suis demandé si la frustration qui m’anime pourrait amener à produire numériquement « gratuitement ». C’est désormais possible à partir de mon site. Je réserve au prix coutant de leur impression les versions de bibliothèque.

<https://jeanpierreauthier.com>.

Bonne lecture !

L'AFFAIRE DES TEMPLIERS CATALANS DU MAS DÉU

AUTHIER, Jean-Pierre

authier.jean-pierre@orange.fr

<https://jeanpierreauthier.com>

*5 rue Raymonde de la Roche –E-
66000-PERPIGNAN*

Du même auteur :

- T.D.O éditions - L'ESPION CATALAN (Juin 2019)
(Une nouvelle édition est prévue)
- Autoédition - Le Trésor des Templiers Catalans du Mas Déu (Juin 2023)
- Autoédition – L’Affaire des Templiers Catalans du Mas Déu
 - En accès libre et gratuit sur mon site
<https://jeanpierreauthier.com>
 - Nouvelle : « La petite sirène revient et n’a pas envie de danser car elle a mal aux pieds ».
 - Nouvelle : « Le sud, mythe ou réalité ? ».
 - Culture : « Le livre est une chaîne : si on arrête un élément clef, tout s’arrête »
 - Culture : « Nous, les vieux, sommes-nous « utiles ».
 - Culture : « Qu’est-ce qu’un Gendarme ?
 - Histoire : » L’arrestation des Templiers le 13 octobre 1307 – la première rafle policière de France.
- Histoire : « La croisade de 1285 – Le 5 Octobre 1285, le Roi de France Philippe III le Hardi meurt à Perpignan.
 - Histoire : L’arbalète au moyen âge.
 - Histoire : Dans les années 1300-1310 : la lèpre à Perpignan.

A tous ceux qui ont œuvré bénévolement pour que ce roman puisse être édité au mieux des intérêts du lecteur, et particulièrement à Angélique qui a bien voulu redresser du bon côté la langue française parfois hésitante du rédacteur, à Francis qui a imaginé et peint la première de couverture et à tous ceux qui ont bien voulu donner sincèrement leur avis avant sa publication.

Enfin, à tous mes lecteurs de « L'ESPION CATALAN » et du TRESOR DES TEMPLIERS CATALANS DU MAS DÉU qui espéraient une suite.

LA DISGRACE

Les révélations par Louis sur les lieux où se trouvait caché le reste du Trésor des Templiers faites, le Commandeur du Mas Déu Saguàrdia, sans plus attendre, très étroitement encadré par une escorte armée comme s'il s'agissait d'un départ pour la croisade, s'assura par lui-même de la réalité des révélations de Louis. Bientôt, ceux qui pouvaient avoir accès au Mas Déu purent constater que la tour de l'enfer faisait l'objet d'une garde particulièrement attentive et ce de jour comme de nuit. Ceci était, bien évidemment, le résultat positif des manœuvres psychologiques employées par Saguàrdia pour provoquer chez Louis la résurgence des événements qui avaient provoqué sa perte de mémoire. Le Commandeur pouvait se flatter d'avoir bien manœuvré ! Mais le Commandeur savait aussi que la situation allait poser des problèmes autrement préoccupants que la récupération désormais certaine du trésor ! Il n'y avait en effet aucune possibilité d'empêcher la circulation, parmi les occupants du Mas Déu, et même jusqu'au Temple et au Palais Royal,

de rumeurs, la plupart fausses ou déformées, pour certaines volontairement car destinées à nuire.

*

Tout commença dès le jour où Soraya mit le pied sur le pont de l'Espérance. Une femme belle, très typée, genre très courtisane, d'ailleurs peut-être soupçonnée d'être de religion musulmane, ceci dit en passant par certains, mine de rien, donc potentiellement espionne infiltrée chez les Templiers. Elle était accompagnée d'un jeune garçon déjà très athlétique, blanc de peau et les yeux bleus à s'y noyer, et par un homme ayant, physiquement, tout d'un Berbère. Et par-dessus tout, un ancien esclave sans aucun doute élargi par son ancien propriétaire, cela n'était pas ignoré, qui n'était autre que Louis. Des préjugés jugés à priori défavorables qui, très rapidement, suscitèrent plus que de la curiosité. Sans compter que les autres passagères du navire, à l'affût du moindre ragot, pour meubler leur désœuvrement « en avaient fait des tartines ». Les rumeurs diffusèrent très vite, chacun y allant de son commentaire, toujours très désagréable, voire défavorable, pouvant aller jusqu'à la déformation des faits pourvu qu'ils puissent nuire à la réputation de la belle.

Comme le disait le vieux boucanier, Raymond de Paulilles, en tirant sur sa pipe d'écume de mer remplie de feuilles de sauge ou de lavande, ¹ fumées qui arrachaient les poumons et provoquaient chez les non-habitués des quintes de toux à s'en user les cordes vocales, il disait donc à tout interlocuteur qui consentait à lui prêter une oreille « vous ne m'interdirez pas de penser que là-dessous il y a une histoire de cul ! ». Ce, qui, invariablement, provoquait des sourires entendus. On pouvait même souvent deviner les lueurs d'envie dans le regard de ceux qui, dans leurs fantasmes, s'y voyaient déjà !...

...Qui plus est, quand le principal bénéficiaire supposé des largesses de la belle, était un Templier sensé respecter à la virgule près les règles de Barcelone,

...Qui plus est chevalier à la réputation auréolée par multiples batailles où les exploits étaient quotidiens.

Mais voilà, la guerre contre les Mamelouks avait été perdue à Saint-Jean-d'Acre ! Les héros n'avaient sans doute pas tout fait pour défendre les Terres Saintes désormais tenues par les Arabes. Ce qui, reconnaissez-le,

¹ Le tabac n'apparut en Europe qu'après la découverte de l'Amérique.

pouvait atténuer sérieusement le côté héros de Louis ! A y être, on pouvait aussi lui reprocher de s'en être sorti indemne !

Alors, de façon de plus en plus insistante, se posa, de bouche à oreille, parmi les Templiers de tous statuts et de tous grades la réalité de la situation de Louis vis-à-vis de Soraya et de l'enfant qui accompagnait Soraya. Et quel était le rôle de ce Berbère ? Tenait-il la chandelle ? Un enfant qui, selon deux témoins, qui écoutaient aux portes, avaient de façon très distincte crié « Papa » lorsque Louis lui avait été présenté !

Dès lors, les conditions pour être admis comme Templier, et plus encore comme chevalier du Temple, avaient-elles été respectées ? La règle avait-elle été enfreinte et si non quelles étaient les responsabilités des uns et des autres ?

*

Ses rumeurs insistantes finirent par être clairement évoquées au sein même du conseil du Roi de Majorque et Saguàrdia, en sa qualité de Commandeur du Mas Déu, fut interpellé. Il faut dire que ce sont les Templiers qui géraient les ressources du royaume et étaient les gardiens

des fonds et la situation pouvait, à terme, générer de l'insécurité, en tout cas porter préjudice à la réputation du Temple. Pour le coup, comment la seule présence de la femme et de l'enfant ne pouvait-elle pas être la preuve matérielle de l'infraction à la règle de Barcelone si Louis y était mêlé ? Dès lors, à quel titre Louis se permettait encore de vivre ainsi dans le péché ? N'y avait-il pas lieu de saisir l'Inquisiteur pour que les responsabilités soient recherchées ?

Oui, Louis avait promis : « de rester chaste de corps et de s'engager dans la pureté physique » et il avait approuvé la règle par un « Oui Sire s'il plait à Dieu ! Mais allez expliquer que c'est le Grand Maître Guillaume de Beaulieu qui lui avait demandé d'entreprendre et de circonvenir la belle pour obtenir des renseignements sur la conduite de la guerre contre les Mamelouks. Et ceci quoi qu'il advienne ! Juste qu'au don de son corps !

Même si la manière employée pour arriver à ses fins ne pouvait être que contestable, le fait est que Saguàrdia avait réussi à provoquer chez Louis le déclic nécessaire pour qu'il retrouve la mémoire ! Il avait d'ailleurs dit, comme pour s'excuser : « la fin justifie les

moyens ». Preuve qu'il existait des moyens efficaces sans qu'ils requièrent l'usage de la torture. Le paroxysme des délations sembla être atteint lorsque l'on laissa courir le bruit que Louis aurait pu profiter de la situation pour puiser dans les caisses du trésor pour ses propres besoins. Qui pourrait aller vérifier ?

*

Saguàrdia n'y alla pas par quatre chemins. Tout ce qui était valide fut invité au Chapitre ² et la porte de l'antichambre fut fermée. Les frères, tous les frères de la commanderie, réunis en demi-cercle devant le Commandeur, furent invités à vider leur sac. Et Saguàrdia livra le motif de la réunion en chapitre.

— Mes chers frères, je ne méconnaiss pas toutes les rumeurs qui sont colportées par les uns et par les autres sur la situation plus qu'ambiguë du couple Louis et Soraya.

Certains témoins confièrent par la suite, alors qu'ils devaient silence sur ce qui avait été dit pendant le

² Réunion de religieux dans un monastère durant laquelle étaient lus des passages des textes sacrés ainsi que des articles de la règle. L'usage vient de la règle de Saint Benoît qui demandait la lecture fréquente d'un passage de la règle à toute la communauté réunie.

chapitre que le contenu des propos tenus s'était avéré fort nauséabond ! Encore une preuve de la déliquescence des valeurs morales de certains membres du Temple pensa Louis !

*

Comme vous le pressentez, Saguàrdia fit ensuite preuve d'autorité. Les explications entre Louis et le Commandeur furent claires et les Ordres implacables

— Louis, les évènements nous conduisent à prendre des décisions qui ne satisferont personne ! Le collègue des frères Templiers est de mon avis : la vie telle que tu l'as vécue ces quelques années ne respecte pas, ou plus, les exigences de la règle de Barcelone censées être notre code d'honneur et qu'il est impossible d'enfreindre sans sanction.

— Soit, mais encore ! dit Louis à demi-dressé au-dessus de son faudesteuil, les bras ouverts, paumes vers le ciel, lèvres pincées, prêt à exploser ! Je n'ai fait qu'obéir aux Ordres de mes supérieurs, qu'il me semble, même si quelques fois il y eut des décisions ou des attitudes à prendre face aux évènements qui ont relevé de mon entière responsabilité. Je me permets de vous

rappeler, que la plupart du temps, c'est le Commandeur en personne qui, par les Ordres qu'il donnait, ne pouvait pas ignorer que leur exécution n'était possible qu'en enfreignant notre règle ! Comment pouvez-vous me reprocher de m'être écarté de la règle alors que l'Ordre donné ne pouvait être exécuté que si l'on détournait la règle ? Et si j'avais refusé d'obéir au nom de la règle, vous pouviez me reprocher de refuser d'obéir, ce qui est également une infraction à la règle ! Et m'en faire reproche ?

— Louis, vous n'y êtes pas ! Asseyez-vous !

Et d'un temps mesuré, sans élever la voix, Saguàrdia expliqua à Louis la situation !

— C'est votre situation qui est intenable ! C'est ce que vous représentez aux yeux des observateurs ! Analysons ensemble : selon toute apparence voilà un chevalier Templier de quelques années d'ancienneté qui apparaît au monde au bras d'une femme beaucoup plus jeune de lui, d'origine Arabe, ancienne favorite du sultan futur vainqueur de Saint Jean d'Acre, sans doute, quoique rien ne le démontre, père d'un adolescent qui pourrait éventuellement passer pour le fils du chevalier Templier !

Où allons-nous ? Je vous le demande ? D'ailleurs, l'avez-vous reconnu cet enfant ? Non ! Alors la question ne se pose pas !

— Mais Commandeur, c'est ma réputation que vous mettez en cause ! Ma réputation ! Le qu'en dira-t-on ! Vous ne me jugeriez qu'en fonction d'une opinion favorable ou défavorable. Et vous ne trouvez comme remède à cette opinion défavorable ma répudiation !

Moi, j'assume ma réputation !

— Et moi, Commandeur du Temple, j'assume mes décisions ! Voilà ce que nous allons faire ! Le couple qu'en apparence vous formez avec Soraya se sépare obligatoirement et définitivement ! Nous, les Templiers, nous escamotons Soraya et son enfant. Le sien et pas nécessairement le vôtre, d'ailleurs ! Il sera éduqué bien après la sortie de l'adolescence, comme vous l'avez été vous-même me semble-t-il. Nous assurerons leur subsistance sans limite de temps et de façon la meilleure possible.

Saguàrdia reprend son souffle en faisant une pose, s'éclaircit la voix, et calmement, assène les décisions du

chapitre à Louis sans lui donner l'occasion de s'exprimer.

— Quant à vous, Louis de Castelnou, et pour sauver les apparences dans le contexte actuel de la mise en accusation du Temple dans le royaume de France, le chapitre vous contraint de sortir officiellement de la Maison et de rendre votre habit dès ce jour et ce en exécution de la règle 236 de Barcelone car vous êtes lié à une femme et que vous avez renié votre promesse de chasteté et fauté de multiples fois. Vous êtes prié de quitter Le Mas Déu ce jour et de vous choisir une autre résidence. Vous ne pourrez entrer au Mas Déu qu'avec autorisation expresse du Commandeur.

Un grand silence s'installe. Les eux hommes se regardent dans les yeux. Les regards ne sont pas fuyants. Manifestement Saguàrdia assume les décisions et il a fait en sorte que le ton de sa voix n'ouvre pas au dialogue.

— Ce qui n'empêchera pas le Temple, si vous y consentez, de vous employer contre juste rémunération. Parce-que nous avons grandement besoin de vos services ! Si vous y consentez, bien sûr ! Le Grand Maître m'a prié de vous suggérer de prendre le large quelques temps pour

vous faire oublier. Quelques rotations en Terre Sainte devraient y suffire.

Louis dodelina de la tête, un rictus mauvais au coin de la lèvre.

— Me donnerez-vous seulement le temps de les revoir ?

— Des adieux ? N’y compte pas ! Soraya m’a affirmé se consoler dans les bras de ton ancien esclave dont elle était sans aucun doute maîtresse pendant toutes ces années qui vous ont séparées. Quant à l’enfant, il savait déjà par intuition qui était son père !³

Saguàrdia se leva, flatta l’épaule de Louis en signe d’encouragement et quitta la pièce non sans se retourner en faisant un clin d’œil en direction de Louis.

*

Le lendemain matin, à l’aube, une charrette remplie de quelques malles et une silhouette emmitouflée dans des manteaux de pluie qui n’était autre que Louis de Castelnou

³ Au moyen-âge, il n’y a pas de père à proprement parler en dehors du droit, c’est-à-dire de la reconnaissance de la paternité et du mariage. Le père est l’époux de la mère. L’action en recherche de paternité se fait sur la foi de la déclaration de la mère de l’enfant au cours de l’accouchement.

sortait du Mas Déu par le poste de garde sans aucune formalité.

Plus tard, dans sa carriole secouée par les ornières, sous la pluie qui tombait maintenant avec insistance, Louis se révolta. Du plus profond de lui, il laissa s'échapper un long hurlement accompagné de spasmes qui secouaient tout son corps. Au loin, le hurlement d'un loup lui répondit. Un loup solitaire, comme lui ? Un sentiment de révolte naissait au plus profond de lui. Affranchi par les Templiers, il se félicita d'être enfin lui-même. Pas sûr que ses futurs employeurs, quels qu'ils soient, apprécient !

-2-

DESTINATION ANDRINOPE

Sitôt décidé, sitôt fait. Le Commandeur voulait se débarrasser quelques temps de Louis ? Louis n'eut même pas le temps de respirer que son second passa au port où il avait trouvé de quoi se loger temporairement pour aider à transporter son paquetage qui était volumineux car constitué pour plusieurs mois. En montant la passerelle de l'Espérance, Louis put constater que ses hommes conservaient tout leur attachement à leur capitaine et il s'en senti rasséréiné et un peu exalté de pouvoir peut-être

profiter de l'aubaine du voyage pour régler quelques comptes avec ses vieux ennemis ! Et si les circonstances ne se présentaient pas d'elles-mêmes, il irait les provoquer lui-même ! Il pensait provoquer l'occasion de faire numérotter ses abattis au funeste Roger de Flor.

*

Le destin exceptionnel de Roger de Flor débuta avec l'achat en 1282 par le Temple du plus grand navire qui fût fabriqué en ce temps-là dans le port de Gênes. Roger, élevé par son oncle Templier dès l'âge de huit ans, devint à sa maturité simple sergent de l'Ordre du Temple. Ayant appris depuis son jeune âge à naviguer par tous temps, le Temple finit par lui confier le commandement d'un bâtiment, qui en 1291, avait son port d'attache à Ancône, un grand port adriatique ouvrant le voyage et la prospection commerciale vers la Méditerranée orientale. Hélas, alors qu'il s'était montré comme un des défenseurs parmi les plus valeureux de Saint-Jean-d'Acre, sa propension au lucre et à saisir opportunément toute occasion qui se présentait pour satisfaire ses travers le conduiront à commettre l'irréparable contre le Temple ! Tout à la fois, il évacua à prix d'or les citoyens d'Acre des

plus estimés et fortunés et, qui plus est, en abusant de sa position dominante envers quelques dames qui durent payer leur sauvetage à la fois en espèces et en payant de leur personne. Un comble pour un membre de l'Ordre du Temple ! D'ailleurs, nul ne sut réellement ce qui motiva le plus le Commandeur du Temple, Jacques de Molay, quand il confia sa surveillance, la plus étroite possible, avait dit le Maître du Temple, à Louis de Castelnou. D'aucuns diront plus tard qu'en osant détourner à son profit exclusif quelques coffres de pièces d'or appartenant au trésor du Temple entreposé à Acre il avait commis l'irréparable !

Fort du permis de tuer qui lui avait été accordé par le Commandeur en personne si l'affaire tournait mal, Louis de Castelnou avait été le principal témoin des fautes commises par Roger de Flor contre la règle du Temple de Barcelone. De témoin, Louis devint ainsi le principal accusateur, d'autant qu'arrivé à Toulon après avoir détourné son navire de Marseille où il était attendu, Roger de Flor remit à Jacques de Molay une partie seulement du trésor qu'il convoyait, gardant pour lui trois coffres pleins de pièces d'or et d'argent.

En rapportant ce qu'il avait constaté, Louis provoqua l'arrestation de Roger de Flor en vertu d'un mandat d'amener en bonne et due forme. Convoqué à la tenue d'un chapitre disciplinaire ce traître au Temple ne cessa de proférer les menaces les plus virulentes à l'encontre de Louis. Pour échapper aux sanctions décidées par le chapitre, il profita d'un manque de surveillance pendant les délibérations pour prendre la fuite. Roger pris le temps de dégréer 'La Rose du Temple', son navire, puis gagna sans être inquiété Gênes en emportant le butin qu'il avait volé. La fuite avait-elle été organisée par le Commandeur par lui-même ? Par des complicités chez les frères Templiers eux-mêmes ?

Il est bien entendu que Louis estimait que Roger de Flor avait bénéficié des largesses incompréhensibles de la part du Temple, en tout cas incomparables avec les sanctions qui lui avaient été imposées à lui !

*

En effet, comment Louis de Castelnou, chevalier du Temple rattaché à la commanderie du Mas Déu, près de Perpignan, capitale du royaume de Majorque, aurait-il pu oublier tout ce qu'il devait à Roger de Flor ? Il était

profondément marqué dans ses chairs par les tortures que les suppôts de Satan à sa solde lui avaient fait subir pour lui faire avouer le lieu où il venait de planquer une partie du trésor des Templiers du Mas Déu ramené après la prise de Saint-Jean-d’Acre par les Sarrasins ? Fracturé de toutes parts et plus particulièrement au coude droit qui avait été désarticulé, bras qui tenait habituellement son épée, ce qui l’avait obligé à apprendre à combattre avec son bras gauche, la « main du diable ». Mais il restait droitier et son œil directeur était aussi à droite lorsqu’il tirait à l’arbalète. Pour l’obliger à parler, ils lui avaient brulé la plante des pieds jusqu’aux os, ce qui lui occasionnait à l’occasion de la marche des douleurs parfois intolérables dans les hanches et le dos, qu’il ne soulageait qu’en chaussant des chaussures taillées à sa mesure et dont l’épaisseur de la semelle devait être compensée à proportion de ce qu’il lui manquait comme chairs. Comme s’il n’y suffisait pas, ils l’avaient lardé également de coups de couteau qui étaient restés superficiels, comme s’ils avaient testé l’épaisseur de sa couenne. Avez-vous, un jour, ressenti la sensation que procure le fil d’un coutelas qui découpe en lames étroites votre peau ? Et pour finir, avant de s’évanouir

définitivement, cette vieille grosse, laide et sentant comme un putois, à cheval sur lui, hurlant qu'elle voulait trancher dans le vif de ses attributs de mâle et qui finalement se contenta de le tailler en deux depuis la glotte jusqu'au pubis, ce qui laissait apparaître maintenant une impressionnante cicatrice qu'il n'exhibait à la vue de personne. Il ne se montrait plus guère, sans doute plus par honte pour soi-même que par crainte d'incommoder ceux qui y portaient leurs yeux quand il se rendait au puits pour faire sa toilette matinale ou après l'exercice. Pourtant, ce n'est pas qu'il se savait ainsi physiquement déprécié, disons peu séduisant, qui le préoccupait le plus ! Il ne cessait de chercher dans les regards des lueurs qui indiquaient leurs états d'âme ! Et, à ses yeux, il y avait plus grave encore : ne plus vraiment combattre avec toutes ses chances de son côté ! Quoi que ses adversaires avaient pu constater à leur détriment qu'il se servait aussi de l'habileté de son bras gauche, finalement beaucoup plus surprenant que le droit ! Il y avait, si cela était encore possible, plus grave encore ! Pour des raisons que le médecin du Pape en personne et des Rois d'Aragon et de Majorque, le très célèbre et renommé De Villanova, lui

avait parfaitement expliquées, il avait perdu la mémoire de l'entièreté de cet épisode douloureux en même temps qu'il avait perdu connaissance en raison d'insupportables douleurs ! Et c'est comme il l'avait indiqué qu'il avait retrouvé la mémoire.

Depuis, il lui semblait voir, dans certains regards qui se croisaient avec ses Frères Templiers, des lueurs de suspicion lorsqu'il advenait que cette épisode de sa vie venait à être évoquée aux détours d'une discussion qui, trop souvent, à son goût, ne venait pas par hasard ! Oui, c'est lui qui avait perdu puis retrouvé la mémoire de ce qu'il avait advenu du trésor des Templiers ! De quoi susciter quelques suspicions !

Maintenant que vous pouvez mesurer le ressentiment du Louis envers Le Flor, vous pourrez sans doute comprendre ce qui va suivre !

*

Depuis Saint-Jean-d'Acre et après s'être remis physiquement grâce à forces rééducations en tous genres et constaté que seul son souvenir s'était effacé, Louis de Castelnou naviguait au profit du Temple entre les côtes du Roussillon et d'Aragon au travers de la Méditerranée. Au

commandement de l'Espérance, il disposait d'un équipage composé de 25 marins et de 15 servants d'armes de plus de 18 ans. Il était secondé par un scribe, un pilote, un pitancier, un trompette, un vigile, un cuisinier et un barbier⁴. Il faisait commerce, depuis Collioure⁵, à peu près le seul port en eau profonde de la côte roussillonnaise, en profitant des privilèges commerciaux accordés aux Barcelonais, et aux hommes de Perpignan, du comté de Roussillon, Conflent, Cerdagne et des îles d'Ibiza et de Minorque ⁶ dans pratiquement tous les ports du bassin méditerranéen. Ainsi, il convoyait, essentiellement au bénéfice de Chypre, surtout des céréales transitant par Canet-en-Roussillon et affranchies de droit d'accise⁷ en vertu d'un privilège royal, des pains de laine, des étoffes grossières ou des draperies et serge confectionnées à Perpignan, des armes, surtout des arbalètes, et des

⁴ Le barbier chirurgical était chargé de la petite chirurgie et pouvait effectuer des soins comme les saignées, la pose de ventouses ou de pansements. ...

⁵ En ces temps-là Port-Vendres et Collioure ne formaient qu'un.

⁶ Au début du siècle les historiens dénombrent pas moins de 22 Catalans établis à Famagouste avec 8 Majorquins, 6 Montpelliérains et 25 Narbonnais.

⁷ Impôt indirect dû sur la consommation de certains produits.

équipements militaires, des chevaux et leur sellerie, du vin et, bien sûr, des volontaires qui souhaitaient s'engager en qualité de croisés. Peu nombreux à vrai dire car la vocation avait été perdue avec la perte des Terres Saintes ! Sans oublier aussi que Louis, en tant que Capitaine du navire, se voyait confier de grosses quantités de monnaies en pièces d'or ou d'argent de toutes origines si nécessaires à la conduite des tentatives de reconquête des Terres Saintes menées par les Rois d'Aragon, de Majorque, et surtout du Roi de France qui revendiquait être le seul chef des armées du Pape. En 'noli de torna⁸', de multiples épices rapportées de Chypre avec du coton, du sucre, de la cire, des esclaves et de l'alun. Et même, de plus en plus souvent maintenant, la dépouille des Templiers roussillonnais et catalans tombés au champ d'honneur afin que leur dépouille soit honorée comme il sied dans le rituel Templier. Quand l'hivernage venait, Louis de Castelnou partait, à l'initiative, commercer, toujours au profit du Temple, dans le bassin méditerranée : Rhodes, Damas, Beyrouth et Alexandrie et même plus loin, aux portes de la mer de

⁸ Retour de fret chargé au retour des expéditions.

Marmara et de la mer Noire, à Constantinople, devenue une très importante plateforme commerçante d'où l'on pouvait aller commercer jusqu'à l'intérieur des terres. Louis avait des arrière-pensées : l'espoir de croiser Roger de Flor qui bataillait comme mercenaire dans ce coin du monde pour lui 'rendre la monnaie de sa pièce'⁹ !

Rancunier, Louis ? Mettez-vous un moment à sa place ! En fait, Louis suivait à la trace Roger de Flor et sa compagnie Catalane qui, le temps passant, se signalait de plus en plus par ses exactions et devenait totalement incontrôlable. C'est ce que pensait de plus en plus son employeur qui n'était autre qu'Andronic II le Paléologue, empereur byzantin forcé, devant la décrépitude de son empire et de ses armées régulières, à avoir recours à des mercenaires parmi lesquels on comptait les Alains, des

⁹ Cette expression pourrait être une référence à la loi du Talion, sous une métaphore de l'argent. La Loi du Talion apparut en 1730 avant JC dans le code d'Hammourabi, Roi de Babylone. Concrètement, elle incitait à la vengeance individuelle, la peine devant être égale au préjudice subi. "Rendre la monnaie de sa pièce" signifierait donc littéralement "rendre ce qui est dû", si l'on se réfère à la Loi du Talion. Une autre explication proviendrait de la marine. A l'époque de la marine à voile, les soldats auraient eu l'habitude d'introduire une pièce à l'effigie du Roi dans la poudre. Ainsi, lorsque le boulet frappait le navire ennemi, la "pièce" était rendue, et la vengeance accomplie.

cavaliers nomades des steppes, et la fameuse compagnie Catalane.

-3-

ANTRONIC II Paléologue

Et c'est le hasard, comme quoi le hasard fait parfois des choses surprenantes, qui amena Louis à rencontrer le patriarche de Constantinople, Athanase 1^{er}, un moine au mode de vie très simple, voire ascétique, qui pensait et qui agissait un peu comme les Templiers en dénonçant chaque fois que nécessaire les abus des prêtres, allant même à leur retirer leurs propriétés. Ce saint homme, un peu admirateur des préceptes des Templiers, le mit sur la piste de Roger le Flor en lui conseillant d'aller voir du côté d'Andrinople ¹⁰ où se décidaient bien des choses politiques entre Michel IX Paléologue et ses père et mère Andronic II Paléologue et Anne de Hongrie. Michel IX et Louis de Castelnou se connaissaient depuis

¹⁰ Aujourd'hui Edirne, ville commerçante turque limitrophe de la Bulgarie et de la Grèce qui se trouve à la confluence de trois fleuves et d'autant de vallées, dans une région accidentée où les lieux de passage sont donc restreints. La ville constitue un verrou stratégique sur le chemin de Constantinople. Théâtre de plus d'une dizaine de batailles.

ce fameux 30 mars 1282 appelé ‘les Vêpres siciliennes’, en fomentant, avec son accord et son aide, la révolte des Siciliens contre les Angevins et Charles 1^{er} d’Anjou ce qui permit à Pierre III Roi d’Aragon de s’emparer du royaume de Sicile¹¹. A Andrinople se fabriquait le « rouge d’Andrinople », la seule teinture réussissant à colorer le coton selon un secret de fabrication bien gardé et particulièrement malodorant mêlant graisses rances, huile, urine et excréments, sangs d’animaux, dans des proportions secrètes et macérés à une température qu’il fallait respecter scrupuleusement. Athanase 1^{er} donnait ainsi à Louis un prétexte en or : n’était-il pas chargé par les Templiers de commercer avec l’autre monde ? Et, à l’occasion, de ramener de ses voyages des ‘savoir-faire’ volés ! En quelque sorte, faire, à l’occasion, de l’espionnage économique ! Ramener de ce lointain voyage la tête de Roger de Flor et le secret du ‘rouge d’Andrinople’ serait un authentique exploit ! Louis décida d’aller s’informer auprès du seul homme avec lequel, dans un passé certes lointain, mais encore vivace car le

¹¹ Voir « la croisade de 1285 » même auteur, édition TDO.

problème de la possession par un tel ou un autre de la Sicile était, en cette année, loin d'être encore résolu. C'est dans l'église byzantine en forme cruciforme blottie dans un ensemble architectural avec sa mosquée et des écoles de théologie et de médecine que Louis de Castelnou, après avoir insisté auprès du service de garde et à peine attendu dans la salle de garde où l'officier de garde le fit accompagner jusqu'aux appartements de l'Empereur Andronic II Paléologue.

*

— Enfin, toi, Louis sans Terre, si c'est comme cela on t'appelle actuellement ! Je suis content de te serrer dans mes bras !

— C'est beaucoup d'honneur que vous me faites, votre Majesté Impériale!

Il faut vous dire que de telles démonstrations d'enthousiasme ne pouvaient être que si les deux hommes se trouvaient seuls dans la même pièce ! L'étiquette imposée par les maîtres de cérémonie était si stricte qu'il n'était même pas permis de regarder l'Empereur dans les yeux quand on lui parlait ! Pourquoi ce passe-droit était-il accordé à Louis ?

— Je n'avais pas eu l'occasion de te féliciter pour tes exploits en Sicile, car, grâce au soutien aragonais, et je n'oublie pas que c'est grâce à toi et ton action de terrain, que nous avons réussi à susciter un mouvement de rébellion au sein de la population sicilienne pour renverser Charles Ier d'Anjou !

— Je suis très honoré, Sire, que vos souvenirs soient encore vivaces. Nos rencontres successives ont permis cette organisation à votre profit et à celui de mon Roi Pierre III d'Aragon que je servais alors dans des tâches, disons, plutôt confidentielles, en m'efforçant de rester le plus discret possible. Pour répondre à votre questionnement, je suis, aujourd'hui, sous le nom de Louis de Castelnou, au service du Temple et de son Commandeur, et plus particulièrement des Templiers du Roussillon à qui je dois tout, ou presque !

— Castelnou ?

— Il fallait que ceux qui avaient précipité ma déchéance me trouvent une terre d'asile, car mon nom de baptême, Louis sans Terre, très expressif de ce que peut être un bâtard d'un Roi, veut tout dire et rien du tout ! Le nom du château de Castelnou apparaît dans les ans 1000 et

est devenu le siège de la vicomté du Vallespir, le nom de Castronovo indiquant vraisemblablement qu'un château plus ancien s'élevait en ce lieu. Parce que je n'ai pas participé personnellement à son siège en 1286 par Pierre II de Majorque, lors de la guerre qui l'opposait à son frère Jacques et à Philippe le Hardi, j'ai été considéré comme affranchi et cela a permis de me fixer officiellement dans le Vallespir où, comme berger, j'ai disparu de ce monde. Donc, j'ai été reconnu comme étant Louis de Castelnou, ce que atteste des papiers tout ce qu'il y a de plus officiels établis par le légat du Pape en personne et par le seigneur de Castelnou qui m'a même accordé quelques arpents de terre. Vous connaissez le reste !

— 'On' dit, comme on dit quand on ne veut pas, ou on ne peut pas, mieux préciser, que tu avais, à Acre, donné un sérieux coup de main à la défense de la citadelle que vous, les Chrétiens, avaient finalement perdu sous le nombre des assaillants. Et avec la chute ce St-Jean-d'Acre, la terre que vous dites, selon votre religion, « sainte ».

— Depuis, vous vous êtes, très souvent, accommodé de nos papes !

— Nos religions, nos intérêts, ne s'accordent parfois pas très bien, mais, vois-tu, j'ai d'autres préoccupations¹² et d'autres soucis que d'entretenir des querelles¹³ avec le Pape des Chrétiens ! Mon peuple va mal, Louis ! Mes armées ne rivalisent plus avec nos ennemis qui, hélas !, sont de plus en plus nombreux.

— Des hommes démobilisés dans vos rangs, un peu comme nous ? Des hommes n'ayant plus assez de foi en leur religion pour s'armer et affronter l'ennemi !

— Nous ne savons plus faire la guerre ! Avec des effectifs trop réduits et un faible soutien de la part de l'Occident chrétien, les Francs ne purent que compter sur les murs de leurs forteresses, contraignant ainsi les Mamelouks à mener une guerre de siège à outrance pendant une trentaine d'années. Une tactique qui ne fut pas favorable à nos troupes et leurs officiers qui avaient perdu l'habitude d'affronter l'ennemi en rase campagne !

— D'où le recrutement de vos mercenaires. La Compagnie Catalane de Roger Flor excelle dans le combat

¹² D'autres chats à fouetter (depuis le XVIIIème siècle) serait plus approprié.

¹³ Bisbilles (depuis le XVIIème siècle) également.

à pied en avant de la cavalerie ce qui en fait un combattant d'élite disposant d'impressionnantes qualités guerrières lui permettant de faire face à tous types de situations, de combattre avec ou sans armes, à pied, avec le plus généralement l'utilisation de la lance et l'épée et du poignard.

— Engagés contre les Turcs, la Compagnie Catalane, avec ses méthodes guerrières peu usitées de nos jours domine facilement toutes troupes même très supérieures en nombre aux mercenaires. Très légèrement équipés, ce qui leur permet d'investir le champ de combat et de s'y livrer à des manœuvres inusitées contre les cavaliers engoncés dans leurs armures et qu'il est aisé de faire chuter en coupant le jarret de leurs chevaux. Inattendu pour la cavalerie, ce qui fait dire aux combattants finalement battus que le combat a été déloyal. Mais, à la différence d'autres mercenaires, la compagnie catalane refuse d'obéir à mes chefs byzantins et n'hésite pas à piller les populations grecques ou turques pour compléter leur butin. De surcroît, leurs succès restent sans lendemain !

— Mais la fin justifie les moyens ! Les officiers de la compagnie Catalane appliquent la tactique décrite dans la Chine antique par Sun Tzu dans son célèbre Art de la guerre. Dans le septième chapitre intitulé « l'engagement », le général chinois déconseille d'encercler complètement l'armée ennemie. Il faut lui ménager une porte de sortie vers le terrain que l'on a préalablement choisi pour l'inciter à s'y engouffrer. En quelque sorte, on lui offre un appât. On l'attire où on le souhaite et on le reçoit avec des troupes disons, 'non conventionnelles'. C'est ce que l'on appelle 'la fausse ouverture' : Surgir là où l'ennemi ne peut t'atteindre et le frapper à l'improviste.

— Exactement ! Il y a tout d'abord un facteur moral. Tout faire pour affaiblir la volonté combattante de l'ennemi : encerclement, omniprésence, empêchement de toute tentative de fuite, affaiblissement physique par l'interdiction d'accès aux vivres. En fait, il s'agit des moyens employés lors des sièges où l'assiégeant mettait tout en œuvre pour affaiblir physiquement et psychologiquement l'ennemi, ce qui, au final, diminue sa volonté de combattre. Le deuxième facteur, le plus

important sans aucun doute, est l'utilisation de l'effet de surprise. La guerre, c'est la ruse. La fausse ouverture permet l'attaque sur les arrières des ennemis, ne leur laissant ainsi aucune chance de s'en sortir, mais surtout aucun temps pour organiser une riposte. L'effet de surprise est un moyen d'avoir la supériorité sur l'ennemi. Vois-tu, c'est ce que nos chefs de guerre semblent avoir oublié !

— Mais, avec la Compagnie Catalane et les cavaliers Alains, il me semble que vous avez repris le dessus !

— Ce sont des mercenaires, Louis. Ils se payent 'sur la bête' dans des exactions épouvantables, comme le fait une armée d'occupation indisciplinée et hors de tous contrôles. Leurs chefs n'obéissent plus. Ils font comme vaut leur semble. Certes, leurs victoires sont retentissantes mais leurs conséquences sont encore plus terribles. Et ils deviennent, par surcroît, hors de prix !

— Pourquoi, alors, ne pas s'en séparer !

— Mais je n'en ai pas les moyens ! Je suis coincé : leur présence m'est obligatoire pour faire face à mes ennemis et je n'ai pas, en même temps, les moyens de les contrôler et même de les payer ! Éphèse repris par les

Turcs, peu après le départ des Catalans, les relations entre les Grecs et les mercenaires se sont dégradées et, lorsque Roger de Flor revient à Magnésie récupérer son butin, il trouve les portes de la ville fermées. Alors qu'il s'apprête à mettre le siège devant la cité, j'ai dû le rappeler pour combattre la menace bulgare ayant envahi une partie de notre territoire. Après une première défaite, mon fils Michel IX réussit à l'emporter contre les Bulgares mais sans pour autant faire disparaître la menace. Michel qui n'aime pas les méthodes de De Flor refuse alors de combattre aux côtés des Catalans tandis que ces derniers exigent de récupérer leur butin avant de repartir combattre les Turcs. Finalement, j'ai obtenu de De Flor qu'il accepte de repasser en Asie Mineure.

— Et en supprimant De Flor ?

Un temps de silence. Chacun peigne sa barbe avec ses doigts, signe de réflexion en cours !

— Pour mettre qui a sa place ?

Sans hésiter, Louis donne son sentiment.

— Berenguer d'Entença, beau-frère de l'Amiral Roger de Lauria que vous connaissez. Berenguer est un chevalier aragonais qui a pris part aux hostilités opposant

les Aragonais et Angevins en Calabre et en Sicile jusqu'à la signature de la Paix de Caltabellotta en 1302. Et qui est arrivé chez vous avec trois cents chevaliers et un millier d'Almogavres, voyageant sur neuf galères.

— Tu parles ! dit-il en gesticulant, comme si la solution l'importunait. A la demande de De Flor, j'ai dû lui donner le titre de « Mégaduc », c'est-à-dire amiral de ma flotte byzantine, d'ailleurs contre l'avis de Bernat de Rocafort, qui refuse de reconnaître son autorité par jalousie. Et par-dessus le marché, j'ai accepté de nommer De Flor César de l'Empire !

— Débarrassez-vous de De Flor !

— S'il y en a un qui serait content, c'est bien mon fils Michel !

— Eliminez De Flor et remplacez-le par Berenguer !

— Je ne puis laisser penser que je suis pour quelque chose dans un tel acte !

— Faites le faire par votre fils !

— Mon fils, c'est moi, et moi, c'est mon fils. Nous assurons tous deux la gestion de notre Empire !

Un silence gêné s'installa entre les deux hommes. L'empereur fit quelque pas vers son trône mais se ravisa. Il flattait de sa main droite une barbe très fournie et parsemée de touffes de poils blancs. C'était, sans nul doute, le signe, chez lui, qu'il réfléchissait. Son regard était pour le moins songeur, voire perplexe.

Louis, ne savait pas quoi faire de ses bras, mus par des mouvements non coordonnés : un coup les mains derrière le dos, un autre entrain de se malaxer nerveusement, pour finir, mains paumes tournées vers le souverain et les bras légèrement écartés de part et d'autre de son corps, dans une attitude qui pouvait laisser penser qu'il allait intervenir !

— Et si vous me laissiez faire ?

Surpris ! L'Empereur s'assoie sur son trône en rangeant ses jambes repliées autant que possible sous son corps : une position d'attente et de méfiance, nota Louis !

— Comment ?

— Sauf votre respect, Sire, cela me regarde ! Un secret partagé n'est plus un secret !

— Voilà bien que réapparaît chez toi le chef des espions d’Aragon que tu as été ! Un espion né ! Mais encore ?

Le ton était insistant et Louis comprit qu’il fallait lâcher un peu d’information. Au moins pour rassurer l’Empereur.

— Ni vous, ni votre fils ni Berenguer d’Entença, ni Bernat de Rocafort bien sûr ! Et moi, sans avoir l’air d’y toucher, pour organiser le tout !

Un nouveau silence ! L’Empereur laisse apparaître une moue dubitative et se caresse une nouvelle fois la barbe.

— Et cela nous conduit à quoi ?

— Vous débarrassez la terre d’un gêneur et vous vous accommodez avec Berenguer d’Entença qui prend le commandement de la Compagnie Catalane. A mon avis, cela peut marcher !

— Et si, pour venger l’affront fait à la Compagnie Catalane, Berenguer se retourne contre moi ?

— Vous faites régler le problème par celui qui a organisé matériellement l’assassinat !

— Vous ?

— Moi ? Je reste transparent dans cette affaire !

— Tu parles ! Et ta haine envers De Flor ? Et, pour le moins, le ressentiment de l'Ordre du Temple envers son traître ? Et les missions que tu y exécutes ? Tu crois qu'on va longtemps croire que, d'une façon ou d'une autre, tu n'as pas trempé dans le coup ?

— J'en fais mon affaire !

— Louis, si c'est jouable, et finalement je l'espère, je n'ai rien entendu ! On pourra peut-être dire que nous nous sommes vus en audience privée, mais personne ne saura ce qui s'est dit ! Tu as bien compris ?

— Votre Majesté Impériale, c'est ainsi que les choses secrètes doivent être traitées entre gouvernants et agents d'exécution ! L'Empereur se leva, ce qui signifiait que l'entretien était terminé. Et, fait extraordinaire pour un personnage de son rang, il raccompagna Louis jusqu'à la porte où, derrière, devait pourtant se trouver un valet de pied qu'il n'avait même pas pris la peine de héler.

— Si j'ai bien compris, tu as trouvé un moyen de te venger de De Flor. Et, finalement, je ne sais qui, de nous deux, y trouve le plus d'avantage ! Que ton Dieu t'accompagne, Louis ! Un conseil : va voir le chef des Alains, Hyrkon, à Andrinople. Il serait possible, à mon

avis, de s'accorder avec lui. Lui et De Flor se détestent cordialement ! Pour qu'il t'ouvre facilement ses portes, je lui adresse ce jour une recommandation !

— Merci, votre Majesté Impériale !

-4-

LE ROUGE D'ANDRINOPE

La fabrique des tissus animant l'essentiel de l'artisanat catalan à Perpignan, on y trouvait les activités de fileurs¹⁴, de tisserands¹⁵, de pareurs¹⁶, et de teinturier¹⁷ regroupés la plupart du temps en confréries très actives dans la commercialisation des tissus catalans.¹⁸

¹⁴ La filature est l'ensemble des opérations de transformation des matières textiles (fibres naturelles ou artificielles) en fils textiles multibrins, retors, câblés ou encore guipés. Le processus d'obtention de ce fil peut être industrialisé dans un atelier ou une usine appelée filature.

¹⁵ Entrelacer régulièrement les fils, la trame et la chaîne d'une matière textile : tisser du lin, de la laine, du coton

¹⁶ Ouvrier, ouvrière qui donne le dernier apprêt à un ouvrage, qui le finit.

¹⁷ Professionnel dont le métier est de teindre, de nettoyer, d'apprêter les étoffes.

¹⁸ Les ateliers étaient essentiellement à Perpignan, mais aussi au Vernet (1229), à St Estève (1283), à Baho (1283), à Millas (1294), à Villefranche de Conflent et à Prats de Mollo et ses villages alentours.

Les tissus fabriqués le sont à partir de lin, du velours, de laine, ce qui va développer l'élevage des moutons et multiplier les emplois dans le Roussillon. Ils se reconnaissent facilement car composés de couleurs vives à tendance chaude, jaune et rouge. Un fond uniforme est barré de rayures de dimensions et de couleurs différentes, souvent la même succession de couleurs revenant tout au long du tissu.

Le succès est tel que les Catalans disposent de comptoirs établis un peu partout dans le bassin méditerranéen. Pour éviter la contrefaçon, un label est même créé. Chaque tissu catalan se voit estampillé d'une marque de fabrique qui en authentifie l'origine et tout abus de ce label est sévèrement puni.

Nos capitaines faisaient commerce avec les pays appartenant à la Terre Sainte avaient été de multiples fois sollicités pour rechercher et leur ramener le procédé de fabrication du rouge d'Andrinople, appelé aussi rouge

Perpignan va compter 400 pareurs en 1330. Ils étaient installés dans le quartier de la loge. L'histoire nous a légué les rues suivantes : rue des fabriques grandes, rue des fabriques couvertes, rue d'En Nebot, rue d'En Nadal, rue des cardeurs, etc.

turc ou rouge des Indes. Le secret de fabrication expliquait le procédé de teinture en rouge du coton, et le résultat de cette teinture .C'était un secret commercial majeur et il était évident que seul le vol sur les lieux de fabrication permettrait d'en savoir plus sur les divers mélanges et leurs proportions des graisses rances, d'huile, de sangs animaux mais aussi d'urine et d'excréments nécessaires pour sa fabrication. Les bassins dégageaient une odeur très incommodante et c'était peu ragoûtant. Sa fabrication était si infecte que le secret n'était pas aussi bien gardé que la fabrication de certains parfums délicats que l'on extrayait chez nous de la lavande par exemple.

Pourtant, une fois l'équipage sensibilisé (une prime conséquente à qui ramènerait le moindre renseignement de leurs recherches sur les lieux de fabrication) récupérer le secret du rouge d'andrinople fut finalement un jeu d'enfant. Quelques hommes d'équipage envoyés autour des bassins de trempage, des écoutes « sauvages » de certaines conversations tenues par ceux-là même qui procédaient aux mélanges en les commentant de façon peu discrète...et même une tablette d'argile oubliée sur un établi, griffonnée des indications essentielles, fut

suffisant pour que Louis ait en possession « le secret de la fabrication du rouge d'Andrinople ». Au moins jusqu'à ce que Louis, jouant lui-même à l'espion, face ami-ami avec l'épouse d'un fabricant trop souvent le nez dans le pichet de vin et laissant sa coquine batifoler avec les étrangers de passage. Louis ne laissa finalement à la belle que l'illusion et le fantasme. L'honneur de tous deux était ainsi préservé !

Hélas, il apprit par la suite auprès des hommes de l'art de Perpignan qu'il resterait à découvrir le mordantage¹⁹ que la tablette n'évoquait pas.

Cette mission effectuée²⁰, conformément à ce qu'il s'était promis, Louis chercha à rencontrer le chef des Alains, Hyrkon. La rencontre eut lieu non loin du campement de la Compagnie Catalane installée à l'écart d'Andrinople. Les deux hommes conclurent un plan d'action.

¹⁹ Étape incontournable de la teinture textile végétale artisanale. Il consiste en l'adjonction de substances chimiques, ayant pour fonction de créer un pont chimique entre les fibres textiles et les teintures naturelles (colorants à mordant). En effet, ces dernières n'ont pas suffisamment d'affinités chimiques avec la fibre pour s'y fixer durablement.

²⁰ De nos jours, on dirait « espionnage économique » qui consiste à voler des renseignements comme les secrets de fabrication.

LE TRAQUENARD

Disposant de troupes peu nombreuses, mal entraînées et mal payées, Andronic II avait mis ses espoirs dans les Alains ²¹ lorsqu'ils avaient cherché refuge sur le territoire impérial. L'expérience avait montré qu'ils étaient de peu de secours. Andronic s'était alors tourné vers les Catalans ou Almogavres avec qui il avait signé un traité qui accordait à leur chef, Roger de Flor, le titre de Mégaduc, la main d'une princesse impériale et, pour ses troupes, une solde double de celle des mercenaires habituels, payable quatre mois à l'avance. Mais employer ces troupes mercenaires n'était pas sans risque : ils se payaient plus que largement sur les territoires conquis et les guerres se terminaient toutes dans un bain de sang, ce qui finalement desservait plus qu'autre chose.

Aussi les premiers contacts entre Michel IX et la Compagnie Catalane avaient été empreints d'hostilité au point qu'il avait dû soutenir le siège de Magnésie où Roger

²¹ Cavaliers nomades de l'Asie Centrale.

de Flor entreposait le butin accumulé jusque-là par ses hommes. Solidement retranchés à Gallipoli, les Catalans refusaient de bouger tant qu'ils n'auraient pas reçu la totalité des 300 000 hyperpères²² qui leur étaient dus ainsi que des compensations pour leur butin perdu. Pour les amadouer, Andronic versa en février 1305 à Roger de Flor un nouvel acompte, y ajoutant le titre de « César ». Un nouvel accord fut conclu aux termes duquel Roger de Flor acceptait de retourner en Asie. Ignorant tout de l'hostilité que nourrissait ce dernier envers lui il voulut toutefois avant de partir rendre visite à ce Michel IX qu'il n'avait encore jamais rencontré. Michel fut contrarié mais accueillit son hôte avec la courtoisie due à un « César ». Il n'en allait pas de même pour les Alains qui campaient avec lui et dont l'un des chefs du nom d'Hyrkon avait vu son fils tué par les hommes de Roger de Flor à Cyzique.

Plutôt du genre aimant les flatteries, il fut aisé d'organiser en guise de reconnaissance et de récompense des festivités à la gloire de la Compagnie Catalane et plus particulièrement de leur chef, tout auréolé de ses victoires

²² Monnaie d'or frappée à Byzance à partir de 1092.

éclairés sur les Turcs. Invité à Andrinople à la fois par Michel IX Paléologue et Hyrkon, le chef des Alains à célébrer les victoires guerrières, Roger le Flor se laissa bercer par ces promesses de libations généreusement offertes. Réunir trois centaines de guerriers habilement habillés pour que l'on ne puisse pas deviner le port d'armes de poing, en réserver quelques autres montés sur un cheval, prêts à chasser les éventuels fuyards, le dispositif était des plus simples. Chaque invité était encadré par au moins deux hommes de Hyrkon et de Louis, sans compter les multiples serveurs qui devaient au signal se mêler aux assauts. Amassés aux lisières du bois, étaient tapis une centaine d'hommes de pied prêts à bondir. Les tables, disposées en U, bordées de bancs n'étaient pas de nature à faciliter le déplacement et la fuite. Elles étaient richement ornées de bouquets de fleurs, (ce qui n'était pas la coutume), un couvert par convive (verre et écuelle) ce qui faisait « riche » comparativement à ce qui était proposé habituellement. Le tout était dressé dans une clairière non loin de l'amphithéâtre. Chaque agresseur sachant parfaitement quelles seraient ses cibles, c'est au moment où commençait le service par d'accortes jeunes

femmes que le son d'un cor retentit et, que d'un seul élan, chaque agresseur s'occupa de son ou ses agressés. Pas de quartier.

Et, entré dans le U pour être face à son ennemi, maintenu par deux de ses hommes surgis par derrière, Louis, les yeux dans les yeux de Roger de Flor, pour que chacun puisse reconnaître à qui avait affaire, enfonça à plusieurs reprises dans le mou du ventre une lame de longueur respectable qui, qu'une fois pénétrée dans un bruit de succion, il moulinait dans tous les sens pour agrandir la plaie ! Roger de Flor osa d'abord un bref regard de surprise, puis Louis put lire une certaine détresse dans ses yeux largement écarquillés, et puis, peut-être, une flamme de supplication qui réjouit le cœur de Louis.

*

Une boucherie ! Cent cinquante personnes occises « en un tour de main » sans que les victimes puissent réagir ! Il ne fut même pas utile de faire donner la cavalerie car personne n'en réchappa ! Et sans se concerter, comme il est rituel à l'issue d'un banquet, chacun vient se laver les mains aux baquets d'eau tiède disposés en fin de table, comme pour montrer à tous que

les mains étaient pures et que nous étions tous innocents ! Fort opportunément, une noria de charrettes enleva tous les cadavres et un orage vint laver tout le sang répandu, rendant son caractère champêtre à la clairière. Les auteurs du carnage réunis en petits groupes organisèrent spontanément les libations qui durèrent tard dans la nuit.

Tandis que Louis et ses volontaires rejoignaient leur navire en se soutenant les uns les autres, Louis pensa que le nouveau commandant de la Compagnie des Catalans, Berenguer d'Entença, n'allait pas en rester là ! Il y aurait une vengeance catalane et elle serait terrible.²³

-6-

COMMENT LE 195^{ème} PAPE LIVRA LE TEMPLE AU ROI DE FRANCE PHILIPPE IV LE BEL

Philippe IV le Bel enrageait. Il faisait les cent pas en tournant en rond et il houspillait Guillaume de Nogaret, son plus précieux conseiller, qui n'en menait pas large et

²³ Ils se dirigèrent vers Constantinople et rasèrent tout ce qu'ils trouvèrent sur leur passage en Thrace et en Macédoine; c'est ce que l'histoire appelle la « vengeance catalane ».

qui avait pris l'initiative de se lever de son faudesteuil en signe de respect et de soumission devant cette violente diatribe qui en arrivait à faire trembler les murs.

Les yeux rivés sur la pointe de ses souliers, les mains croisées sur le ventre pour ne pas laisser voir qu'elles tremblaient, il savait à l'avance qu'il allait être personnellement pris à partie, sans grande chance de pouvoir faire entendre son avis car quand le Roi jouait ainsi à être le Roi de France et s'exprimait en mêlant ses propos de mots parfois gras, on peut même dire sans exagérer, grossiers, il valait mieux se taire et laisser passer l'orage. Quand il n'arrivait pas à ses fins dans les meilleurs délais et selon ce qui avait été décidé, le Roi de France pouvait s'avérer redoutable ! Depuis 1276 qu'il régnait, combien d'anciens proches collaborateurs avaient été éliminés sans espoir de recouvrer la confiance du Roi et même leur liberté car ce qui était la moindre chose était les geôles des prisons du Roi. Le pire ? L'exécution sommaire dans quelques culs de basse fosse !

Heureusement que Guillaume de Nogaret était indispensable au Roi et tous deux le savaient. Il était décrit par ceux qui avaient affaire à lui comme un politique retors

et sans scrupule, rusé, calculateur, effronté, manipulateur, assez cynique pour recourir abondamment au mensonge et à l'injustice. N'avait-il pas organisé ce que les Bonifaciens appelaient « l'assassinat du Pape Boniface VIII ? »²⁴ .

Mais, selon les Majorquins, c'était un homme « de notre Pays » ! Il avait fait ses études de droit à Montpellier, avait un temps été conseiller du Roi Jacques II de Majorque et maintenant servait aveuglement le Roi de France.

Mais pourquoi donc le Roi de France pestait-il contre le monde entier et plus particulièrement les cardinaux du monde chrétien réunis en conclave à Pérouse depuis le 7 juillet 1304 pour élire le remplaçant de Boniface VIII. Mais cela s'éternisait à cause d'une mésentente entre les partis des Français et les Bonifaciens encore traumatisés. Et comme les deux tendances, à peu près du même nombre, étaient profondément en

²⁴ « Le vieux pape de 68 ans, tiare en tête, croix en main, seul dans une immense salle désertée, voyait entrer cette horde en armures. Sommé d'abdiquer, il répondait : « Voilà mon cou, voilà ma tête ; je mourrai, mais je mourrai pape. » Sciarra Colonna le giflait de son gantelet de fer. Et Boniface lançait à Nogaret : « Fils de cathare ! Fils de cathare ! » » (Les Rois maudits – Maurice Druon)

discordance, on pouvait, souvent, et même de plus en plus souvent, percevoir des éclats de voix jusqu'au dehors de la salle où siégeait le sacré collège. Philippe IV le Bel, qui avait des projets bien arrêtés sur ce qu'il convenait de faire pour asseoir définitivement son pouvoir s'en désespérait au point qu'il avait chargé Nogaret de régler le problème. Et c'est la lecture du compte-rendu de ce que Nogaret avait dû écrire pour satisfaire son Roi qui le mettait dans cet état de colère. Pourtant, on pouvait envisager une issue favorable aux exigences du Roi ! Nogaret avait joué avec habileté et avec une jouissance non feinte à jouer à être l'arbitre entre les éclats de voix, et même parfois les frictions, entre cardinaux comme le rapportaient les clercs et nonnes au service de ces éminences. La mission qui avait été donnée par Philippe IV avait été précise et pas si facile que l'on pouvait au premier abord le croire : obtenir l'élection d'un pape qui soit tout dévoué au Roi Philippe le Bel. Et parce que les promesses consenties à un camp, les efforts pour amadouer l'autre camp, ou même des menaces contre tous dans des diatribes violentes qui ne servaient qu'à impressionner ceux qui y prêtaient attention étaient sans effets, il sortit l'arme suprême susceptible de

faire plier les belligérants les plus coriaces : habitués à prendre leurs aises et à s'engraisser au cours de ripailles richement agrémentées, il décida de les mettre au pain au sec et à l'eau en leur indiquant que cette mesure de privation ne cesserait que quand ils se seraient accordés entre eux!

Affamés (les priver des bienfaits de la table était, les concernant, sûrement tout aussi efficace que la torture) les partisans et les adversaires de Boniface se décidèrent sur trois noms, étant entendu préalablement que le nom qui sortirait du chapeau devrait être désigné à l'unanimité. Parmi les trois personnes désignées figurait Bertrand de Got, archevêque de Bordeaux, qui était considéré comme tenant aux Bonifaciens, sans toutefois avoir trempé dans les magouilles politiciennes qui avaient accompagnées la préparation et les conséquences de ce qui était appelé par les chroniqueurs et troubadours « l'attentat d'Anagni ». Certes, il se disait hostile à Philippe IV mais était ami d'Edouard d'Angleterre, ce qui diplomatiquement pouvait s'avérer très utile. Nogaret indiqua au Roi qu'il faudrait s'accommoder du choix de Bertrand, car lui semblait le plus judicieux car le plus malléable des trois ! Et c'est là

que Philippe le Bel joua ses cartes maîtresses. Celui-ci ne perdit pas de temps. Il convoqua Bertrand de Got et fit affaire avec lui !

*

Ce qui fut considéré comme une bonne nouvelle au royaume de Majorque arriva dans les 24 heures suivantes le départ d'un message écrit à la plume en latin et à l'encre sur un tissu de soie roulé dans le creux de la hampe d'une plume d'oie fermée au deux bouts par une goutte de cire blanche et solidement attachée à la patte gauche du pigeon voyageur à calotte français nommé 'Catalan'. De loin le plus performant des pensionnaires du colombier dressé dans le bois attenant à la porte de la reine à proximité du Ruisseau Réal et de la noria alimentant et la citadelle du Roi de Majorque, et les magnifiques parcs de la reine plantés d'oliviers et autres essences exotiques.

Le pigeonier avait beau être royal il n'en était pas moins géré par des frères sergents Templiers appartenant à la maison du Temple de Perpignan. Le frère Anastase Foulques, un ancien croisé, chargé comme il l'avait été en Terre Sainte de cette messagerie, peut-être peu usitée au royaume de France, mais qui avait fait ses preuves en

terres sarrasines, s'empresse donc de faire tenir immédiatement le message apporté par l'animal au Commandeur Saguàrdia du Mas Déu qui donna lecture de son contenu au Roi de Majorque.

*

— « Commandeur, je vous adresse grâce aux moyens convenus ce que j'ai vu et entendu sans attendre. Sire, Habemus papam. Pas plus tard qu'hier, dans une forêt près de Saint-Jean d'Angely, le Roi a dit à Bertrand Got : « Archevêque je peux te faire pape si je veux, c'est pourquoi je viens à toi. Si tu me promets de me faire six grâces que je te demanderai, je t'assurerai de cette dignité. Voici qui te prouve que j'en ai le pouvoir »

Je ne sais pas ce que le Roi a montré à Bertrand, mais alors Bertrand s'est jeté aux pieds du Roi. Le Roi l'a relevé, lui a donné un baiser sur la bouche et lui a dit en forçant la voix de telle sorte sans doute qu'il y eut des témoins de cette scène :

« Voilà les six grâces que je te demande !

Tu me réconcilies avec l'Eglise, tu me rends la communion à moi et à tous les miens, tu m'accoudes les décimes du Clergé, tu détruiras et annuleras la mémoire de Boniface,

tu rendras la dignité au cardinal messer Jacobo et a messer Piero de la Colona, et avec eux tu feras cardinaux certains de mes amis. Quant à la sixième grâce et promesse nous en reparlerons en temps et lieu. »

Bertrand acquiesça, et le Roi a promis à Bertrand qu'il serait pape ! C'est sous le nom de Clément V qu'il devint pape le 5 juin 1305 et ce pour le plus grand malheur du Temple.

-7-

COMMENT EN EST-ON ARRIVE LA ?

A l'écart, au plus loin des oreilles attentives et leurs paroles couvertes par le bruit de la noria, installés dans le jardin de la Reine à l'ombre de cocotiers transplantés il y a peu, deux hommes aux visages soucieux s'entretenaient sur un ton confidentiel. Le Roi de Majorque n'avait cessé de recevoir des missives lui rapportant les rumeurs concernant certains frères Templiers faisant état de comportements intolérables et il souhaitait recouper avec Saguàrdia les informations reçues. Louis, qui avait transporté le Grand Commandeur jusqu'à Marseille pour

terminer son périple commercial, avait fait état d'une convocation urgente de tous les Ordres devant le Pape et le Roi de France et les sujets évoqués lors de la préparation de cette réunion avaient les mêmes raisons. Saguàrdia fut invité par le Roi de Majorque à faire compte-rendu de ce qu'il savait :

— Vous voyez, Majesté, pour notre malheur, le Temple a, lui-même fourni au Roi Philippe IV Le Bel les arguments pour qu'il prenne le plus rapidement la décision de se débarrasser au plus vite de l'Ordre du Temple qui, par sa puissance, lui faisait de l'ombre.

— Quelle est la circonstance qui a décidé le Roi de France à agir dans ce sens, demanda le Roi de Majorque

— Une émeute du peuple de Paris contre Philippe IV le Bel qui a pu ainsi mesurer le pouvoir des Templiers. Sa vie étant menacée, c'est au Temple de Paris qu'il est allé chercher refuge. Et on raconte qu'il a dû sa vie sauve grâce aux chevaliers du Temple qui l'ont défendu et protégé des foules manifestement décidées à avoir sa peau ! Le problème est que durant son séjour au Temple, il a pu constater la richesse et la luxure de l'Ordre et évalué la

réalité des trésors réunis à la Maison du Temple de Paris. Cela a suffi pour exciter sa cupidité.

.....Et comme les caisses du Roi étaient vides

.....Que changer sans cesse le cours des monnaies en la dévaluant exaspérait les seigneuries, ruinait l'économie et exaspérait le peuple, ainsi germa dans sa tête l'idée qu'il ne s'agirait que de tendre la main pour s'emparer des fonds. Il ne lui restait plus qu'à rassembler quelques pièces maîtresses pour y parvenir. Le Roi s'est entouré des hommes compétents qu'il fallait ! Flote puis Nogaret pour régler le problème du pape Boniface VIII, Plaisians et Dubois pour celui des Templiers, puis Marigny pour les finances. Les habiles conseillers du Roi de France ont eu tôt fait de trouver une communication adaptée aux souhaits de leur souverain ! L'opinion fut dès lors manipulée et bien orchestrée pour déconsidérer le pape et les Templiers.

— Et que fait le Temple ? Pas de réaction face à cette menace finalement si prévisible ?

— A Paris, le grand Commandeur du Temple est dans les mains du Roi de France et ne peut s'assurer une liberté d'action que requièrent l'unité et la prospérité d'un

Ordre religieux à vocation militaire qui ne vit que grâce aux guerres en Terre Sainte mais qui voit son prestige s'érousser surtout après la perte d'Acre au sujet de laquelle les plus infamantes rumeurs circulent. En effet ceux qui veulent la tête des Templiers accusent les frères de lâcheté, voire de complicité avec l'ennemi ou même encore de vouloir assouvir leurs intérêts personnels. Et il a fallu que notre Commandeur ajoute aux ressentiments du Roi le très net peu d'enthousiasme qu'il a manifesté à l'idée d'organiser une croisade destinée à reprendre aux Sarrasins les lieux saints perdus.

— Vous vous expliquez ?

— Il est maintenant assuré que notre Commandeur n'a pas fait suite au désir de Philippe IV le Bel de devenir lui-même Templier ! Et en n'adhérant pas spontanément au programme de l'avocat Pierre Dubois, avocat intime du Roi, qui prévoyait « la récupération de la Terre Sainte » grâce à une croisade ayant à sa tête Philippe le Bel.

— Refuser d'entrer dans le jeu des conseillers du Roi de France ne revenait-il pas à livrer le Temple au Roi poings et pieds liés ?

— Les conseillers de notre Commandeur ont eu peur que le Roi puisse être en situation de surveiller de plus en près nos activités et perdre ainsi de leur indépendance.

Après un temps de réflexion, le Roi d Majorque donna son avis.

— A mon avis, cela, au contraire, aurait pu vous sauver. Devant le conseil, le Roi aurait cru qu’il dirigeait tout, maîtrisait tous, alors que les vôtres auraient conservé la direction secrète de tout ! Sans doute vexé par ce refus malgré ses insistances, cela a eu comme conséquence d’aiguiser sa méfiance à votre endroit !

— Et puis, c’est finalement le temple qui, au fil du temps, était devenu inutile et même gênant pour le pouvoir politique du Roi. L’occasion rêvée par Philippe IV le Bel pour affirmer la primauté du pouvoir temporel du Roi sur celui du pape, ce qui impliquait la nécessité de réformer profondément l’Eglise dans la perspective de l’organisation d’une croisade en Orient, et donc de la mise au pas de tous ceux qui pourraient s’y opposer.

La vocation de départ des Ordres étant de défendre les lieux saints et les pèlerins puis, un peu plus tard, de

combattre les musulmans, la perte de la Terre Sainte rendait en quelque sorte leur existence caduque. Les critiques se développèrent à propos de leur utilité, puisque l'on considérait qu'ils n'avaient pas été capables de défendre efficacement la Terre sainte, sans tenir compte de l'immense supériorité numérique des Mamelouks. On remit également en cause le bien-fondé de la conservation de toutes leurs commanderies occidentales puisque leur possession, justifiée par les besoins suscités par leur mission, ne semblait plus être d'actualité. Plusieurs projets de fusion des Ordres naquirent d'ailleurs chez certains auteurs de traités de croisade, parmi lesquels Raymond Lulle et Pierre Dubois, qui pensaient qu'il devait s'agir d'un préalable indispensable pour mener une action efficace en Terre sainte.

— Et, tenta Saguàrdia, vous, votre Altesse, que pensez-vous de la situation du Temple si tant est que vous vouliez ou vous pouviez me répondre ?

— Vous livrer le fond de mes pensées ? Je vais le faire bien volontiers !

Certains, comme Lull, et même le conseiller et médecin Arnau de Villanova ne cessent de recommander la plus

grande sévérité à l'endroit des Templiers et adhèrent aux idées du Roi de France. Ils préconisent ouvertement et avec insistance un partage des rôles tenus par chacun : Le pape, lui, devrait ne se borner qu'au spirituel, les Ordres ayant été fusionnés pour se consacrer à leur mission et leur vocation primaire, la reconquête et de la défense des lieux saints. Mais que puis-je d'autre, coincé entre le Royaume de France et celui d'Aragon ?

— Compte-tenu de la contribution sans relâche du Temple, en particulier celui du Roussillon et du Mas Déu au profit de toutes les croisades pour apporter depuis le Mas Déu toutes sortes d'aides, sans parler de notre participation plus que très active à la Reconquista de l'Ibérie, peut-on espérer que le Temple du Roussillon et du Mas Déu bénéficie d'un traitement de faveur de votre part ?

Encore un temps de réflexion !

— Le sort des Templiers roussillonnais est conditionné par leur double intégration dans le royaume de Majorque et la province ecclésiastique de Narbonne. D'après l'organisation particulière de l'Ordre du Temple, le Roussillon et le diocèse de Majorque se trouvent compris

dans la Maîtrise de Catalogne, mais le diocèse d'Elne dépend de la province ecclésiastique de Narbonne. Cette situation compliquée amènera sans doute quelques incidents. Un ensemble de solides raisons tendent à ce que le projet politique soit cohérent, incluant la primauté du pouvoir temporel du Roi sur celui du pape, la nécessité de réformer profondément l'Eglise dans la perspective de l'organisation d'une nouvelle organisation d'une croisade en Orient, et donc de la mise au pas de tous qui pourraient s'y opposer.

Mai, Mais...je n'oublierai jamais ce que le royaume de Majorque vous doit. Et comme je reste Roi dans mon royaume, j'aviserais et je trancherais !

— Et en Aragon ?

— Ce n'est pas le même son de cloche ! Les analyses concernant la Castille, Majorque ou Chypre montrent que les princes seront suivistes. J'ignore s'ils croiront aux accusations portées contre les Templiers par le Roi de France.

— Donc tout est fait pour que le Roi de France réalise son projet.

— Gageons qu'il y parviendra. Quand ? Son souhait est d'y parvenir le plus rapidement possible. Les miennes de contrecarrer ses visées politiques le plus longtemps possible car, dans cette affaire des Templiers, il en va aussi l'avenir de nos royaumes majorquins et de Castille ! Quant à vous, Templiers, votre Pape n'est, actuellement, qu'en demeure de subir le despotisme du Roi de France.

Et le Roi leva l'entretien et entraîna Saguàrdia visiter le jardin de la Reine, ses nouvelles plantations et animaux exotiques.

-8-

TRAHISONS

Les circonstances servirent admirablement le Roi de France : deux Templiers, le prieur de Montfaucon et un chevalier florentin Noffo-Dei, condamnés tous deux, le premier par le Grand Maître de l'Ordre, le second par le prévôt de Paris, s'entendirent pour se faire les accusateurs de leurs frères auprès du Roi et les chargèrent de tous les

crimes imaginables. Et c'est précisément ce qui était objet de la conversation entre le Grand Maître et Saguàrdia

— (Le Commandeur) Le Roi de France, très patiemment, laisse aux ennemis du Temple le soin de répandre à qui veut bien les entendre ses horribles accusations qui sont portées contre nos frères, contre nous, contre vous !

— Je n'en disconviens pas, je l'avoue. Mais alors, qui est le traître ?

— Il subsiste aujourd'hui deux hypothèses et je ne saurai vous dire laquelle il faut retenir !

— Révélez-moi vos arguments

— La vraisemblance veut que la confession ait été faite entre les mains d'un personnage étranger à l'Ordre par un membre de l'Ordre.

— Jusque-là, c'est logique !

— Ce que nous savons de source sûre puisqu'il y a des écrits, c'est que les premières accusations portées par Esquieu de Florian à l'occasion du conclave de Pérouse, furent notifiées par écrit début 1305 à Jaume II, Roi d'Aragon, qui, Dieu soit loué et lui avec, fit la sourde oreille. Mais de cela, vous en savez autant et même peut-

être plus que moi, Commandeur ! J'en ai évoqué le problème avec le Roi de Majorque.

— Esquieu a voulu sauver sa peau en trahissant le secret de la confession de son compagnon Templier ! Le fourbe n'y va pas par quatre chemins : il réclame une commission de 3 000 livres en argent prise sur les biens des Templiers, et 1 000 livres de rente. « Songez à vous en souvenir ! », écrit-il dans l'envoi. Nous n'avons pas été surpris d'apprendre que Philippe Le Bel, lui, hélas, l'écoula car il y avait beaucoup d'intérêts ! Et comme Guillaume de Nogaret avait été missionné pour rechercher des témoins à charge, il les trouva quels que soient les moyens employés ! Certains de nos frères ont été compromis et ont changé le camp en devenant les espions du Roi. D'autres, ayant sans doute trop parlé par peur de la torture, mis au secret pour préserver les fuites. D'autres enfin qui avaient été exclus de l'Ordre pour conduite notoire et qui restent emprisonnés en attendant. En attendant quoi ? C'est bien la question que nous nous posons aujourd'hui et je vous assure que je fais tout pour en apprendre plus !

— Oui, il n’y a pas qu’Esquieu dans le coup ! Rien à voir avec ce qui pourrait être l’assassinat par empoisonnement de la reine de France Jeanne première de Navarre ?

— Il se chante déjà dans les cours du Royaume que l’évêque de Troyes, Guichard, y aurait eu des intérêts. Maintenant, y a-t-il un rapprochement à faire entre la mise en accusation des Templiers et l’assassinat de la reine de France ?

— En langue d’Oc, certains troubadours poussent déjà la chansonnette sur le sujet !

— Des accusations d’un Lombard, un certain Noffo Dei qui se serait entendu avec Esquieu de Florian pour se faire les accusateurs du Temple. Mais il y a des discordances dans cette affaire et rien n’est moins sûr. S’il y a un procès, et il est sûr qu’il y en aura un sauf si personne ne résiste aux tortures. On peut en effet faire parler les gens que l’on torture et les faire mourir par la torture une fois leurs révélations arrachées ! On résout ainsi totalement le problème : des aveux et, ensuite aucune possibilité d’y revenir dessus, puisque le torturé est mort !

— Très pratique, en vérité ! Bien sûr, notre Pape se refuse à croire à leur culpabilité et me demande d'enquêter et de demander audience au Roi de France pour l'assurer que tous les bruits qu'on faisait courir contre les Templiers sont dénués de fondement.

— et savons-nous ce qui nous attend, en France ?

— Nous savons par Raymond de Courbons, Templier au Mas Déu , que vous connaissez sûrement, et que nous utilisons comme espion à nos services qu'il y a à peine deux jours, une escouade de copistes a été installée à la chancellerie, en quelque sorte l'épicentre de l'administration royale. Il s'agit d'un secrétariat qui a pour missions de rédiger, de valider et d'enregistrer les actes donnés au nom du Roi. Il a à sa tête l'un des conseillers les plus importants du royaume, le chancelier, qui a pour vocation, en sus de la garde du sceau royal, de contrôler et valider les actes émis en chancellerie. Personnage politique, il siège au Conseil à la place du Roi en son absence et peut prendre à sa charge des affaires juridiques. À la chancellerie, il a sous ses Ordres les notaires et secrétaires, professionnels de l'écrit en charge de la rédaction des actes, dont le nombre peut être adapté aux

besoins. La chancellerie accueille maintenant en permanence Pierre Flote et Guillaume de Nogaret, nommé garde du Sceau royal. Ils sont investis tous deux de la même mission : à eux revient l'enregistrement et l'expédition des actes royaux. De Courbons, notre espion à la cour de France nous signale dans sa dernière missive qu'il est envisagé de cloîtrer plus de quatre semaines un ensemble de personnels de cuisine et tout le personnel destiné au petit service. La garde aux entrées et sorties a été renforcée. Il en déduit que des travaux d'écriture d'importance vont s'y dérouler. Il signale, et cela est fort ennuyeux, qu'il lui semble qu'il a été repéré par le service d'Ordre et ignore s'il pourra poursuivre sa mission d'espionnage.

— Savons-nous quels types de documents vont être rédigés ?

— Peu de choses ! Des directives précises concernant l'organisation à grande échelle de l'arrestation de tous les Templiers de France.

— Le jour dit et heure, quoi, et comment ! Autre chose ?

— Une sorte de guide destiné à faciliter les interrogatoires des inquisiteurs !

— C'est celui-là qu'il nous faut ! À tout prix ! Si nous savons la nature des questions posées nous pourrons y faire réponse ! Avons-nous quelqu'un capable d'aller nous chercher une copie des documents ?

— Il y en avait une ! Mais vu le traitement que nous lui avons fait subir !

— Qu'il fixe son prix et qu'il le fasse !

— Pas aussi facile que vous l'espérez !

— Qui ne tente rien, n'a rien ! Il va finir par sortir de son mutisme, non ? Il écoute au moins ce qu'on lui dit ?

— Totalement renfermé sur lui-même, visage inexpressif. Oui, il écoute ce que l'on dit.

— Parlez-lui de la mission que l'on souhaite lui confier et nous verrons quelles sont ses réactions.

— Il est dans la pièce à côté. Vous pourrez suivre toute la conversation, si elle a lieu, en laissant la porte entrebâillée.

SI J'ACCEPTÉ LA MISSION !!!

Louis attendait dans le vestibule. Il fut prié d'entrer dans la salle de conférence du Commandeur qui l'invita à s'asseoir sur l'unique faudesteuil disponible qui avait été discrètement rapproché de la porte. Louis était rasé de frais et cheveux soigneusement ordonnés, bien sur lui, sans ostentation. Il planta son regard dans celui du Commandeur avec une lueur de défi dans les yeux.

— Comment va notre Louis de Castelnou ? demanda le Commandeur avec une voix un peu éraillée. Nous traversions un moment où une certaine tension était palpable et chacun se demanda quelle serait la tournure de l'entrevue.

— De quoi allez-vous m'accuser cette fois ? attaqua Louis de façon véhémement.

— Ce n'est sans doute pas ce que tu en penses toi, mais, compte-tenu des accusations proférées à l'encontre des Templiers par le royaume de France nous avons eu l'obligation de nous justifier auprès du Pape lui-même quant aux diverses vies que nous te faisons jouer. Tu étais

tout à la fois chevalier du Temple et soumis à des règles strictes, ou un mercenaire à notre compte, ou un espion agissant sous couvert du Temple ? Ton passé ne plaide pas pour toi, Louis !

— Et vous m’avez utilisé sans arrières pensées selon les besoins. Et j’ai marché !

Louis se montrait de plus en plus agité et durcissait le ton de sa voix.

— Et je ne marcherai plus !

Plus rien n’était dit, chacun s’étant retranché derrière ses défenses.

— Louis, dit le Commandeur, je n’irai pas par quatre chemins. Les frères Templiers du Mas Déu, toi y compris, sont gravement attaqués par le peuple de France, son Roi, ses conseillers, et même le Pape, d’avoir fait des choses ignobles. Le Roi de Majorque lui-même demande des éclaircissements. Nous serons, à un moment ou à un autre, arrêtés, questionnés jusqu’à torture, jusqu’à la mort par le bûcher, comme tout hérétique poursuivi par les inquisiteurs. Si nous voulons survivre, nous devons pouvoir nous défendre devant toutes ses accusations, la plupart sans fondement. Pour cela, nous savons que

l'inquisition met au point un questionnaire destiné à faire avouer, sans qu'ils s'en aperçoivent, les frères Templiers, de faits ignobles qu'ils n'ont jamais commis. Il faut s'emparer d'un exemplaire de ce questionnaire afin de nous permettre d'organiser notre défense. A question insidieuse, réponse intelligente !

Et nous avons pensé à toi !

Louis posa ses coudes sur ses genoux et ses mains calèrent le menton. Il réfléchissait. Brusquement, il se leva du faudesteuil, se campa sur ses deux jambes, tendit le bras droit vers le Commandeur en le montrant d'un doigt menaçant !

— Je jure que moi vivant, je ferai tout ce qu'il sera possible de faire pour sauver la vie de mes frères Templiers du Mas Déu, mes compagnons de galère, mes pères lorsque qu'il ne me restait plus que mon statut de bâtard de Roi, qui m'ont éduqué, qui m'ont appris mon métier, qui m'ont donné de quoi m'occuper utilement à la libération de l'Ibérie du jouc arabe, qui ont même caché mes amours interdits ! A qui je dois tout, y compris la situation dans laquelle je suis aujourd'hui et que j'ai librement acceptée de jouer, avouons-le !

Un long silence.

Si j'accepte la mission....

Un long silence.

Alors, alors....Rien que pour eux ! Et il ne s'agit pas d'un contrat ! Parce que je suis redevable auprès de mes frères Templiers et que vous me donnez l'occasion de tenter quelque chose en leur faveur alors qu'ils vont être à la peine !

Oui ! Mais sous condition !

— Je t'écoute !

— Je veux revoir Soraya et mon fils avant de partir pour la mission que vous voulez me confier !

— Et bien....

— C'est ça ou rien !

— Tu l'auras voulu, Louis ! Elle ne se trouve pas aussi loin que tu pourrais le penser ! Si tu fais mouvement dans l'instant, tu seras rendu rapidement.

— Mais pourquoi m'avoir caché sa présence à Perpignan ?

— Parce qu'il y a des choses que l'on a peine à savoir. Ou, si tu le veux, qu'il vaut mieux ne pas savoir.

— Allons, allons, je veux les voir !

— Monte à la léproserie et demande à l'entrée le frère Adalric de Castello. C'est un frère Templier que tu connais pour l'avoir rapatrié de Saint-Jean-d'Acre au tout début de sa lèpre. Une petite cinquantaine, tout rabougri et chancelant, il est maintenant particulièrement atteint.

Chassée par la construction du couvent des Dominicains, la léproserie était installée sur les pentes du Puig Saint-Jacques, appelé colline des lépreux, qui constituait à la fois le territoire des prostituées de Perpignan et le quartier juif, appelé Le Call, enfermé aux pourtours de la rue Saint François de Paule et de la rue de l'Anguille. Les installations étaient désormais provisoires car ce lieu est menacé par les ambitions de la corporation des tisserands qui souhaite s'y implanter. Le tout en fait un quartier populaire où les petites gens côtoient les exclus. Mais détrompe-toi ! La maladrerie de Perpignan n'est pas un hôpital à proprement parler ! On y trouve tous ceux qui doivent être mis à l'écart de la société²⁵ : les pestiférés, mais aussi avec eux, tous les malades porteurs de vieux ulcères, de gale et même de syphilis.

²⁵ L'expression « être au banc de la société » n'apparaît qu'au début du XVIIIème siècle.

— Soraya à la peste ?

— Va ! Puisque tu le souhaites. Mais il ne faudra pas que tu te fasses des illusions ! Selon mes renseignements son état était, encore hier, plus que préoccupant !

*

Ces dernières années, la crainte de la contagion avait été plus forte que les sentiments de pitié et les élans de solidarité qui étaient nés chez les personnes non touchées par le fléau. Heureusement que la charité continuait à fournir aux pauvres malades le strict minimum pour survivre mais ils étaient devenus, au fil du temps, un objet d'horreur, de dégoût et même de haine. La léproserie de Perpignan était davantage un asile plutôt qu'un hôpital. Les malades y étaient parqués plutôt que soignés. Quelques cabanes qui, au départ, devaient être individuelles mais qui, très vite en raison de l'afflux des nouveaux malades entrant des croisades, devinrent des mouroirs.

Adalric de Castello était le survivant de cinq frères Templiers décédés de la lèpre malgré le soutien plein et entier de la commanderie du Mas Déu. C'est la règle de

Barcelone qui l'imposait ! Il se traîna avec beaucoup de difficultés jusqu'à l'entrée de la léproserie et accueillit Louis de Castelnou avec beaucoup de déférence. Après s'être remémoré certaines aventures vécues en commun, Adalric conduisit Louis au travers d'un invraisemblable entassement de cabanes en bois. Quand ils furent à proximité, Adalric désigna une petite case nichée au creux d'un bosquet d'hêtres.

— Soraya, dit-il en désignant la cabane, et laissa Louis seul.

La gorge serrée, Louis pensa qu'il s'en était passé dans ces dernières années ! Il s'approcha. Ce qui servait de porte était ouvert. Il entra.

Une bougie de cire allumée, déjà très entamée, posée sur une table bancale, éclairait faiblement un décor de misère.

Dans un angle de la pièce, une vieille femme était allongée sur un bas flanc. Il n'y avait personne d'autre dans la pièce.

— Soraya ? Ou est Soraya ? dit tout haut Louis tout étonné de ce qu'il voyait.

La femme le dévisagea longuement et murmura :

— Je savais que tu reviendrais à temps !

Louis, profondément troublé par le ton de sa voix, observa la femme plus attentivement.

— Soraya ? Tu es Soraya ?

— Dieu soit loué, tu me reviens avant que je meure !

Louis s'agenouilla à son chevet.

C'était bien Soraya. Ses cheveux étaient si épars qu'elle paraissait être chauve. Sa peau, qu'il avait connu dorée, était parcheminée. Son corps, autrefois si harmonieux, était efflanqué. Les stigmates de la lèpre étaient partout visibles.

Louis souhaita l'embrasser mais elle se détourna.

— Je suis laide, dit-elle.

Il déposa un baiser sur sa joue. Le chagrin l'accablait. Il cherchait des mots de réconfort qui ne venaient pas.

Louis murmura à l'oreille de Soraya quelques mots de réconfort qui, finalement, sonnaient mal.

— Soraya ...notre fils....

— Dans un souffle, elle réussit à murmurer : Tu peux être tranquille. Les Templiers ont pourvu à son éducation. Il navigue sur un des bateaux Templiers qui

commercent dans le monde. Il est parti faire son initiation à la navigation il y a seulement quelques jours. Nous nous sommes dit adieu car je suis au bout de mon chemin à moi ! Il a beaucoup pleuré et moi aussi. L'insouciance de son âge a fait le reste. Comme je le souhaitais, il est parti sans se retourner.

— Je vais te sortir de là ! Je vais te faire soigner par les plus grands professeurs que je connaisse, tu

Soraya tendait vers Louis un visage émacié. Ces yeux étaient pleins de larmes. Manifestement, elle cherchait l'air car elle s'étouffait. Et, malgré tout, elle souriait !

Couchée sur le côté, tournée vers lui, elle avait pris dans ses mains décharnées les solides mains de Louis comme s'il s'agissait du dernier lien qui la rattachait à ce monde. Et il semblait à Louis que le lien s'effiloçait au fur et à mesure que le temps passait.

Puis elle sembla se calmer. Les mains avaient lâché prise. Couchée dans la position d'un fœtus dans le ventre de sa mère, elle glissa son pouce dans sa bouche et Louis entendit nettement qu'elle le suçait. Un geste de survie ? Un geste d'apaisement.

La bougie, au bout de sa vie à elle, s'éteignit au même moment où Soraya quittait notre enfer.

La nuit venant, longtemps après le décès de Soraya, c'est Adalric de Castello qui poussa Louis hors de la cabane.

— L'endroit est idéal pour contracter la mort Louis ! Mieux vaut que tu ne t'attardes pas. Je m'occupe de tout comme tu l'as fait pour moi à notre retour de la Terre Sainte. Va en paix !

Après son départ, Louis ne sut plus combien de fois il s'était retourné avant de perdre de vue Le Call.

*

— Maintenant, vous pouvez me dire ce que je dois faire !

C'est ainsi dit que Louis de Castelnou donna son accord à Saguàrdia.

-10-

CAMBRIOLAGE

Nous étions dans le courant du mois de juin 1307 et le Roi de France était maintenant impatient. Tandis qu'il

est demandé aux baillis et sénéchaux de la province de faire le recensement de toutes les commanderies Templières du royaume tandis que le dominicain Guillaume de Paris, inquisiteur de France, ordonnait aux inquisiteurs de Carcassonne et Toulouse, des frères prêcheurs comme lui, de commencer les enquêtes mais seulement contre les individus suspectés, de le faire sans scandale et de rendre rapidement compte-rendu par lettres scellées.

Consultés et priés de donner leur avis, les chanceliers du Roi décidèrent de lui proposer un montage semblable à la même manœuvre qui avait permis, durant l'été 1306, de s'emparer des biens des juifs sur l'ensemble de la royauté et avait conduit leur expulsion. D'abord recenser les maisons du Temple du royaume sous prétexte d'un impôt royal à percevoir puis, le jour venu, se présenter au petit matin avec les consuls chargés des arrestations et les soldats en nombre qu'il convenait pour le cas où les Templiers s'opposeraient à leur arrestation. Il y aurait un effet de surprise tel que personne ne devrait en réchapper.

Enfin, à l'identique des questionnaires préparés en vue des auditions des Cathares soupçonnés d'hérésie et poursuivis par les inquisiteurs, ce sont les légistes Guillaume de Nogaret, Enguerrand de Marigny et Guillaume de Plaisians, parce qu'ils étaient experts en matière de manipulation, qui furent chargés de rédiger la trame des interrogatoires-types à soumettre aux Templiers détenus. Ils étaient établis avec minutie par la chancellerie royale et, manifestement, devait conduire les personnes arrêtées à avouer aux frères toutes les perversions dont ils étaient soupçonnés et commises à l'occasion de leur entrée dans l'Ordre : reniement du Christ à trois reprises, crachat sur ou à côté de la croix, baisers au bas de l'échine, sur le nombril et sur la bouche, l'incitation à l'homosexualité et la pratique de la sodomie, la remise de cordelières qu'ils devaient porter toute leur vie, l'adoration d'idoles lors des chapitres provinciaux et, enfin, tout particulièrement en ce qui concerne les prêtres, la communion sous une hostie non consacrée. Et si les interrogatoires n'y suffisaient pas, au besoin par la torture.

Détenir une copie des documents était donc indispensable pour pouvoir préparer les réponses à apporter aux inquisiteurs par les frères Templiers du Mas Déu.

*

Une nuit et une journée entière suffirent à Louis pour repérer et observer avec très grande attention le bâtiment où les manuscrits étaient rédigés. Entrer de nuit était impensable tant la garde était au moins triplée la nuit venue. Le secret devait être bien gardé, et il l'était. En théorie, oui ! En pratique, il y a toujours une faille quelque part ! Certes, bien gardés pour ne pas qu'ils sortent et divulguent le secret, ces hommes avaient faim et soif et il fallait y pourvoir. Ils étaient donc ravitaillés une fois par jour et c'est une cohorte de livreurs hommes et femmes qui pénétraient à mi matinée dans les lieux avec tout ce qu'il fallait. Il était donc assez facile de couvrir ses bras de volumineux paquets et de se glisser dans les files d'attente pour pénétrer dans le bâtiment. Une fois dans la place, il fallait faire semblant d'être indispensable au service, pas trop quand même pour ne pas attirer l'attention. S'il fallait faire griller, et c'était chose courante, on allumait la cheminée, on préparait les braises pendant que l'on mettait

la table dans une pièce qui servait de réfectoire. Les hommes étaient au feu qu'il fallait alimenter en bois et surveiller, tandis que les femmes préparaient les plats, mettaient la table, servaient et desservaient, dans une ambiance toujours joyeuse et pleine de sensualité car ces dames prenaient un évident plaisir à émoustiller les convives en virevoltant autour de chacun d'eux et en dévoilant leurs appâts à peine voilés, en se penchant en avant plus qu'il n'était nécessaire. On est peut-être moins copiste mais on n'en est pas moins homme !

Il fut alors relativement facile, à l'heure du repas, de franchir en toute discrétion les quelques portes qui ouvraient sur le scriptorium²⁶ vide de personnel de surveillance pour y prélever un exemplaire original des manuscrits dans les piles de documents déjà préparés et empilés sur une table de décharge. Par chance, Louis constata que l'huissier chargé de surveiller des va-et-vient du personnel et des copistes ne tenait aucune comptabilité des documents qui sortaient de la salle des copistes pour

²⁶ Le scriptorium désigne l'atelier où se confectionnent des manuscrits depuis la préparation du support, l'écriture par les moines scribes et copistes, la décoration par les enlumineurs, et la reliure.

être archivés dans une pièce où des greffiers apprêtaient les documents à l'expédition. C'est dans cette salle que l'état récapitulatif des courriers était établi et les sceaux apposés sur les missives.

Personne ne s'avisant à contrôler les gens de cuisine qui sortaient les poubelles, Louis surchargé par les sacs de déchets alimentaires dans lesquels il avait glissé les manuscrits sortit comme il était entré, les bras encombrés. Et en possession d'un exemplaire de chaque manuscrit.

-11-

LE QUESTIONNAIRE ET CE QU'IL EN ADVIENT

Louis avait fait ses calculs. Nous étions le 10 août 1307 et la transcription des deux documents venaient à peine de commencer.

Il avait estimé que la rédaction et la mise sous plis pourrait durer au moins un mois compte tenu d'une part des cent cinquante à deux cents missives et le même nombre de directives à rédiger et d'autre part le nombre de copistes disponibles. Les coursiers du Royaume de France avaient été pressentis pour le 14 septembre 1307, jour fixé

par Philippe le Bel pour transmettre ses Ordres secrets aux baillis et sénéchaux des provinces. La date de la rafle était fixée au 13 octobre 1307 et les instructions ne devaient être lues que le 12 octobre 1307 pour pouvoir mettre en place les moyens nécessaires à la réalisation des arrestations. Après avoir laissé au Temple de Paris copie des documents à titre de compte-rendu, il restait à Louis à traverser le royaume de France pour rejoindre le Commandeur Saguàrdia à Perpignan aux fins d'organiser la défense des frères Templiers du Mas Déu.

Vue l'urgence de la situation, pas question de confier de tels courriers revêtus des sceaux du secret à des intermédiaires comme des messagers ou chevaucheurs. Dans la pratique, il fallait compter environ trois semaines pour que les Ordres du Roi soient transmis à l'ensemble du royaume. Mais faute de moyens suffisants, le maillage du royaume en ce qui concernait les relais de chevaux était encore incomplet. Pourtant, aucune région ne restait totalement isolée.

Il fallait donc que Louis se charge personnellement de l'acheminement des missives

jusqu'au Palais de Majorque à Perpignan. Calcul fait, sans traîner en route, Louis pouvait disposer d'un temps raisonnable pour une étude des questionnaires et élaborer les réponses à apporter. Excité tout autant par la curiosité que par la nécessité de connaître le déroulement des opérations prévues par le Roi de France, et en particulier le fameux questionnaire, Louis profita de la première halte dans une auberge sur le chemin de retour pour décacheter les missives volées et en prendre connaissance.

La missive portant sur l'exécution de la rafle s'introduisait par une justification par le Roi de France de ce qui pourrait être le plus spectaculaire coup de filet connu en France.

« Une chose amère, une chose déplorable, une chose assurément horrible à penser, terrible à entendre, un crime détestable, une infamie affreuse, une chose tout à fait inhumaine, bien plus, étrangère à toute humanité a, grâce au rapport de plusieurs personnes dignes de foi, retenti à nos oreilles, non

sans nous frapper d'une grande stupeur et nous faire frémir d'une violente horreur. »

Et, à chaque halte, pour gagner du temps, Louis passa son temps à analyser les questionnaires et à imaginer ce qui devait pouvoir y être répondu de manière à être excusé si l'on était interrogé.

27

-12-

LE VENDREDI 13 OCTOBRE 1307

JOUR FUNESTE

A l'aube, débute la plus extraordinaire « rafle » de tous les temps. Les « lettres closes » sont ouvertes et toutes les polices et les gens d'armes de France et de Navarre, à la même heure, investissent près de trois mille demeures Templières sur l'ensemble du territoire du royaume de

²⁷ Nota : En annexe 1, créé par Guillaume de Nogaret, garde des sceaux du Roi de France Philippe IV le Bel, répertoire des questions destinées à guider les inquisiteurs dans l'interrogatoire des Templiers.

France, pour en arrêter tous les occupants. En fin de journée, l'opération est terminée. Tous les Templiers ont été arrêtés, enfermés dans les places fortes, certains même, à l'intérieur de leurs propres commanderies, dans lesquelles ils ont subi la question, et parfois la torture. Nogaret lui-même dirige l'arrestation de près de cent quarante Templiers de la Maison Centrale de Paris. Ceux qui réussissent à s'échapper sont repris le jour même. On leur propose le pardon ou la mort. Très peu abjureront. Un simulacre de procès et ils sont condamnés au bûcher. Cinquante-quatre Templiers sont brûlés à Paris.

Convoqué par le Roi de Majorque dans les tous premiers jours après le vendredi 13 octobre 1307, Bérenger Frédol, cardinal de Béziers, neveu de Clément V, membre du réseau de renseignement Templier depuis de nombreuses années et en même temps le correspondant de notre Roi de Majorque qu'il renseigne par écrit des décisions parisiennes pouvant influencer sur la politique générale, fait en présence de Saguàrdia un récit des évènements qui laissa les auditeurs pantois !

— Qu'as-tu appris de plus ou moins horrible que cela ?

— Il fallait à tout prix obtenir des aveux pour étayer les accusations portées contre les Templiers Ils ont, de suite, fait usage de la torture. Des méthodes barbares : le chevalet ou l'estrapade²⁸, avec des poulies, des cordes et des poids, ou le supplice du feu. Un prêtre d'Albi, a fait savoir qu'il avait été tellement malmené et torturé qu'il avait craqué sous la douleur quand ils ont brûlé ses pieds tant et tant qu'en peu de jours les os des talons sont tombés. Il les a d'ailleurs exhibés devant la commission apostolique ! Les deux légats de Clément V, les cardinaux Bérenger Frédol et Etienne de Suizy, qui ont pu rencontrer les Templiers, à Paris, dans leurs cellules, ont rédigé un rapport accablant ! Ils rapportent que devant une nombreuse assistance réunie dans une église de Paris, Jacques de Molay lui-même, monté sur une estrade, a ouvert son manteau pour montrer ses bras décharnés au point qu'il ne restait que la peau et les os, son dos, et son ventre et ses cuisses qui avaient été dépecées. Alors, à

²⁸ Méthode de torture où le bourreau attache les bras de la victime à des cordes, le plus souvent dans le dos, puis la hisse jusqu'à la suspendre et la laisse tomber brusquement, mais sans laisser le corps toucher terre.

cause de ses traitements barbares, ils ont tous et tout avoué ce que les inquisiteurs voulaient entendre.

— Qu’ont-ils tous avoué contre leur volonté ?

— Essentiellement que deux rituels solennels étaient commis au moment de l'admission des novices dans l’Ordre du Temple : le reniement du Christ ²⁹ et l'outrage à la croix³⁰. Cela suffisait aux yeux de Philippe IV pour justifier tout ce qui allait suivre, même si tous savaient qu’il s’agissait en fait d’un bizutage que l’on imposait aux novices pour aguerrir leur entraînement militaire. Cette sorte de carnaval reproduisait en fait fidèlement les violences que les Sarrasins faisaient subir aux prisonniers qui tombaient entre leurs mains.

— Je comprends mieux le sens des bulles de notre Pape qui considérait que le reniement était oralement prononcé sans que le cœur y adhère ! Mais tout cela ne peut pas entraîner une condamnation de l’Ordre pour hérésie !

— A mon sens, sûrement pas ! De nouvelles auditions devront avoir lieu !

²⁹ Apostasie

³⁰ Cracher sur le crucifix

— Pour défendre les nôtres, si, pour le cas où les Rois de Majorque et d'Aragon auraient l'obligation de suivre les instructions du Roi de France, c'est avec des arguments susceptibles d'assurer leur défense que nos frères de la Catalogne et du Roussillon pourront être excusés. En confiance, nous connaissons le canevas de leurs questions et des pièges tendus pour obtenir de faux aveux !

A nous d'enseigner aux nôtres ce qu'ils doivent dire et surtout ne pas dire, même sous la torture ! Nous avons un temps d'avance !

— Vous avez déjà copie des messages qui ont été adressés partout dans le royaume de France ? Comment diable faites-vous ? Personnellement, je n'en ai pas encore eu connaissance ! Pourtant, je suis bien placé auprès de Notre Père !

Saguàrdia se permit alors de couper court à toute discussion sur le « comment » ils en étaient détenteurs et il s'autorisa quand-même de préciser que le Roi d'Aragon avait été rendu destinataire d'une copie des documents, libre à lui d'en faire l'usage qu'il souhaitait.

— C'est Louis de Castelnou, ajouta Saguàrdia, qui a étudié dans le détail les pièges des questionnaires. Il m'a soumis le résultat de ses analyses et si nos frères sont instruits de ce qu'ils pourront dire, ou ne surtout pas dire, le Temple du Mas Déu à quelques chances de passer au travers de la répression.

Pour peu que votre majesté s'intéresse à leur sort et aide dans le sens de la clémence !

Le Roi de Majorque se contenta d'hausser les épaules et ne releva pas cette dernière remarque. Il connaissait les premières décisions du Roi d'Aragon et elles n'allaient pas dans le sens de Saguàrdia !

— Vous savez, le Roi de France nous presse depuis le 26 octobre 1307, date où il nous apprend officiellement par écrit la découverte des crimes dont les Templiers étaient accusés et leurs aveux devant les inquisiteurs. Il nous exhorte à arrêter tous les membres de l'Ordre dans ses états, comme il l'avait fait lui-même dans son royaume après, dit-il, s'en être entendu avec le Pape. Chez Aragon, et sous la pression de frère Jean Llotger, dominicain, inquisiteur de la province d'Aragon, Jacques II d'Aragon a décidé de poursuivre les Templiers dès les premiers jours

de décembre, en ordonnant de les arrêter, de les tenir prisonniers dans leurs châteaux et de mettre leurs biens sous séquestre.

-13-

LA CATALOGNE ORGANISE LA DEFENSE DES TEMPLIERS

Un courrier de Romeu de Bruguera, Catalan établi à Paris, maître en théologie, et surtout indicateur fidèle de Majorque, confirmait le 27 octobre 1307 par écrit au Roi de Majorque que les Templiers avaient avoué en en faisant un récit en tous points identique à celui de Bérenger Frédol. Les diverses dispositions, même prises sous l'influence du Roi e France amenèrent Saguàrdia à prendre l'initiative de la défense des Templiers de l'Aragon et du Roussillon.

Le 8 décembre 1307, le Commandeur du Mas Déu prend la tête de l'Ordre de la Catalogne et du Roussillon et se retranche dans Miravet. Mus par un réflexe d'auto-défense, et sur son conseil, les Templiers occupent la plupart des châteaux et se retranchent également à Asco, Montso, Cantavella, Villel, Castellot et Xalamera. Quant

aux populations, on ne les voit intervenir que pour défendre les Templiers dans leurs châteaux, ou même, comme les habitants de Lerida, pour refuser de marcher contre eux malgré les Ordres du Roi d'Aragon.

Jusque-là inactives, les troupes royales aragonaises s'emparent du château de Peñíscola ainsi que de la plupart des autres places fortes de la région de Valence. Quelques frères parviennent à s'enfuir mais la plupart sont arrêtés, y compris le maître de province en Aragon, Exemen de Lenda.

Le 23 décembre 1307, contraint par une bulle du Pape ³¹ le Roi Jaume II de Majorque, en son palais des Rois de Majorque, ordonne d'arrêter les Templiers de ses domaines. Il envoie au Mas Déu Ramon Savina pour s'assurer des biens du Temple.

Voyant la tournure des événements Saguàrdia sollicite et obtient alors une audience auprès du Roi Jaume II de Majorque qui le reçoit dans la salle du trône

³¹ Une bulle pontificale (ou « bulle papale » ou « bulle apostolique ») est un document scellé (« sceau ») par lequel le pape pose un acte juridique important

— Sire, je vous suis immensément reconnaissant de bien vouloir me recevoir, moi et mes frères Templiers que je représente et que vous détenez prisonniers.

— Saguàrdia, je vous connais depuis si longtemps que je m'attends à avoir à entendre des propos désagréables ! Dans la mesure où vous n'avez plus à prouver votre sagesse et la justesse de votre jugement, je vous écoute quand même avec intérêt.

Et le Roi prit la pose de celui qui attend sans inquiétude : enfoncé dans le trône, jambes croisées, mains croisées posées sur son ventre, regard en éveil et les yeux interrogateurs !

Saguàrdia, lui, était plus tendu ! Bien qu'il tente de réduire ses gestes impulsifs au minimum, il parla avec ses mains :

— Je ne vous remercierai jamais assez ! Voyez-vous, Sire, la situation des Templiers en Aragon est différente de celle des frères du royaume de France. Les Templiers en Aragon ont versé leur sang pour vous et plus particulièrement sa majesté le Roi d'Aragon notamment au Vall d'Albaida en 1276 où tous les Templiers sont morts pendant la bataille, sauf Pierre de Moncada qui a pu s'échapper après avoir été capturé par les musulmans.

— D’ailleurs, précisa le Roi de Majorque, en contrepartie de leurs participations aux combats, les souverains d’alors leur avaient octroyé nombre de domaines et privilèges. N’est-ce pas ?

Saguàrdia se mordit la lèvre inférieure. Le Roi avait fait mouche !

— C’est exact, sire. Il faut aussi prendre en considération que l’Ordre dépense de fortes sommes en aumône, en temps normal ou en période de famine, ainsi qu’il l’a fait pour vingt mille personnes à Gardeny et six mille à Monzón.

— Nul ne remet en cause votre action envers les plus démunis d’entre nous Saguàrdia !

— Sans oublier le rôle prépondérant de nos frères dans la lutte contre les musulmans pour les bouter hors de l’Ibérie ! Et sans oublier non plus le rôle tenu par les frères du Mas Déu dans l’organisation du ravitaillement de la Terre Sainte ! Et j’oubliais le patriotisme dont ont fait preuve les Templiers, notamment au moment de l’invasion française³², sous le règne de votre père, Pierre III

³² La croisade de 1285

d'Aragon, car ils sont restés à leur poste alors que les défenseurs de Barcelone et des environs avaient fui.

— J'ai en mémoire tout cela, Saguàrdia ! Je ne vous remercie pas de me démontrer qu'Aragon et Majorque sont particulièrement redevables envers les Templiers, mais...

— Aussi, parce que nous sommes loyaux, catholiques et bons chrétiens, je, ou plus exactement nous, demandons que l'on entende notre défense avant de nous condamner.

Le Roi se lève, descend de son trône, fait quelques pas les bras croisés derrière le dos, puis se tourne brusquement vers le Commandeur et, le désignant d'un index pointé sur sa poitrine, dit avec une voix ferme :

— Saguàrdia, vous ne m'avez pas fait perdre mon temps. Votre plaidoyer vous honore ! Mais sachez que ce que nous avons fait maintenant, nous l'avons fait en tant que prince très catholique et nous agirons également à l'avenir conformément à la vérité et à la justice.

Saguàrdia, craignant maintenant d'indisposer le Roi, se retira sur la pointe des pieds, accompagnant son départ de multiples révérences !

LE SORT DES TEMPLIERS CATALANS

Constatant que leurs Rois respectifs étaient plutôt favorables aux injonctions du Roi de France les enjoignant de prendre les mêmes mesures coercitives que celles imposées au royaume de France, les Templiers de Catalogne et du Roussillon, ayant appris combien les chevaliers avaient été maltraités et craignant de semblables injustices, s'étaient retranchés dans les châteaux forts. Sous l'influence du Roi de France, Jacques II, Roi d'Aragon, un peu plus tard Sanche 1^{er} de Majorque, ordonnèrent de les saisir et de les livrer à l'Inquisition. Estimant qu'ils ne pouvaient avoir un autre protecteur que le Pape ils se firent insistants auprès de sa sainteté le pape Clément V pour obtenir sa protection face à la fois au Roi de France, et aux Rois d'Aragon et de Majorque politiquement contraints par Philippe IV Le Bel.

Alors, par l'intermédiaire de Saguàrdia qui les représentait les Templiers s'adressèrent à l'archevêque de Tarragone, pour régler le problème des biens des Templiers considérés comme propriété de la Papauté et

convoités par tous les souverains sans exception, et demandèrent surtout à être jugés pour que les faits, si tant est qu'ils existent, soient clairement établis pour chacun des accusés.

Il y eut d'abord une lutte d'influence entre le Pape et les souverains pour récupérer les biens appartenant aux Templiers. Dès le 5 janvier 1309, Clément V avait écrit à l'archevêque de Tarragona que les Templiers lui ayant manifesté l'intention de remettre entre ses mains leurs châteaux et leurs biens, il venait de nommer Bertrand, prieur de Casian, pour en prendre possession au nom du siège apostolique. En effet, après ce qui se passait en France, les Rois pouvaient sans difficulté livrer les Templiers pour être jugés mais il n'en était pas de même des biens. Le Pape ayant nommé l'archevêque de Tarragona, Guillaume de Rocaberti, et l'évêque de Valence, collecteurs de tous les biens du Temple dans le royaume d'Aragon, ces deux prélats, aussitôt après leur retour du siège d'Almeria, réclamèrent la remise des châteaux et terres en question. Ce que les Rois d'Aragon et de Majorque refusèrent par écrit le 30 mars 1310.

Le 10 août 1312, le concile fut enfin assemblé avec pouvoir de condamner et d'absoudre, d'infliger une peine proportionnée aux délits des accusés et même de leur faire payer, sur les biens de l'Ordre, ce qui serait jugé convenable, pour leur nourriture, l'habillement, et autres besoins. Tous les Templiers de l'Aragon s'y présentèrent. Le concile entendit des témoins, condamna quelques fois à la question, envoya quelques récalcitrants, tous relaps, au bûcher, fit diverses procédures pour recouvrer les amendes, et après avoir scruté sagement l'affaire, ne trouva qu'une infime quantité de Templiers coupables de crime ou d'hérésie. Par le jugement définitif, tous furent absous de tous les crimes et délits, de toutes les erreurs et impostures dont ils étaient accusés. Il fut défendu de les diffamer, puisqu'ils avaient été trouvés au-dessus de tout soupçon. Le jugement fut prononcé, le 4 novembre 1312 et fit l'objet de la bulle du 11 des calendes de janvier 1313.

En 1317, l'Ordre des Chevaliers de Notre-Dame de Montesa³³ fut fondé dans l'Aragon, à la place de celui des

³³ Cet Ordre qu'on trouve aussi désigné parfois sous les noms d'Ordre des frères de Notre-Dame et d'Ordre de Notre-Dame de Montesa, fut créé en 1317 à Montesa (Espagne), par Jacques II, Roi d'Aragon et de

Templiers, avec l'autorisation de Jean XXII ; le nouvel Ordre hérita de leurs biens, et ses Chevaliers furent destinés à combattre les Musulmans d'Espagne. Les nouveaux chevaliers avaient des habits blancs, marqués d'une croix rouge, semblables à ceux des Templiers.

-15-

LE SORT DES TEMPLIER ROUSSILLONNAIS

Le sort des Templiers roussillonnais était conditionné par leur double intégration dans le royaume de Majorque et la province ecclésiastique de Narbonne. D'après l'organisation particulière de l'Ordre du Temple, le Roussillon et le diocèse de Majorque se trouvaient compris dans la Maîtrise de Catalogne, mais le diocèse d'Elne dépendait de la province ecclésiastique de

Valence. Il le plaça sous les auspices de Notre-Dame et lui donna les biens des Templiers, notamment Montesa, où fut établi son chef-lieu. Il adopta la règle bénédictine et reconnut pour chef l'Ordre de Calatrava. Les chevaliers de Montesa acquirent une réputation de bravoure qui les rendit célèbres et, plusieurs fois, ils repoussèrent et battirent les Maures.

Narbonne, et c'est pour cela que l'enquête serait dirigée par l'évêque d'Elne Raymond Costa.³⁴

Le Roi de Majorque était encore moins que celui d'Aragon en état de résister aux insistances répétées de Philippe-le-Bel de prendre les mêmes mesures que celles prises au royaume de France. Le royaume étant composé des Iles Baléares, des comtés de Roussillon et de Cerdagne, de la seigneurie de Montpellier et de quelques autres petits fiefs dispersés en France, se trouvait à la merci de ses deux puissants voisins. Le Roi de Majorque n'avait d'ailleurs à intervenir dans l'affaire des Templiers, que dans les seuls diocèses d'Elne et de Majorque, et l'arrestation ne pouvait offrir la moindre difficulté en Roussillon, où le petit nombre des membres de l'Ordre et leur dispersion sur divers points la plupart sans défense, rendaient toute résistance inutile.

Toutefois, le Pape exhortait le Roi de Majorque à prendre les mesures les plus promptes et les plus sûres pour faire arrêter le même jour tous les Templiers qui étaient dans ses domaines, procéder à l'inventaire de leurs

³⁴ Statue (gisant) de Raymond de Costa : évêque d'Elne ; ancienne cathédrale Sainte-Eulalie et Sainte-Julie.

biens, faire cultiver leurs propriétés aux frais de l'Ordre, et veiller à la conservation de toute leur fortune pour la leur restituer s'ils se trouvaient innocents, ou à la destiner à la Terre Sainte s'ils étaient reconnus coupables.

En 1307, l'Ordre du Temple existait dans le diocèse d'Elne depuis 175 ans, et comprenait la Préceptorie ou Commanderie du Mas Déu qui avait sous sa dépendance les préceptories de Perpignan, d'Orle, du Mas de la Garrige-sur-Rearl, de Saint-Hippolyte et de Palau situées en Roussillon, et celles de Corbos et de Centernach dans le pays de Fenouillet. Ses possessions les plus importantes étaient, outre les seigneuries de Palau, d'Orle, de Saint-Hippolyte, de Vilamolaca, d'Anyils et de Terrats, les fours et les droits des poids et mesures de la ville de Perpignan. Son implantation principale était celle du Mas Déu qui, de tout temps, a été considérée comme une des forteresses les plus importantes du pays. De plus, la Maison du Temple de Perpignan, située un peu au-dessus du quartier-général se composait d'une vaste enceinte entourée d'arcades et de boutiques derrière lesquelles se dressaient les murs élevés d'un véritable château. C'était le manoir le mieux fortifié de la ville de Perpignan devenue la capitale du royaume

de Majorque, et en 1285, à une époque où le château royal n'était pas encore achevé, c'est ce manoir qui conservait le trésor et les archives de la maison royale. Au reste, cette dernière destination datait de loin, car en 1180 la Maison du Temple de Perpignan servait déjà de dépôt aux actes publics les plus importants.

Quant au personnel de l'Ordre du Roussillon, sans parler ici des Templiers roussillonnais qui en 1307 se trouvaient en Catalogne et dans d'autres provinces, la Préceptorie du Mas Déu comptait 26 membres, chevaliers, chapelains ou simples servants, dispersés en divers lieux du Roussillon, deux à Saint-Hippolyte, autant à Orle et à Palau, un dans chacune des maisons de Centernach et de la Garriga, six ou sept à Perpignan, et le reste au Mas Déu. Tout ce personnel était alors régi par Raymond de Guardia (appelé plus simplement Saguàrdia), frère de Pons de Guardia, seigneur de Canet. Il avait été reçu Templier à Saragosse en 1274, et il était Précepteur du Mas Déu depuis 1292 et Commandeur du Mas Déu, lors de l'arrestation des Templiers. L'Ordre comptait en Roussillon un autre personnage important ; c'était frère Jacques d'Ollers, Précepteur ou Commandeur de la

Maison de Perpignan qui, depuis 1292, remplissait dans cette ville l'office de Procureur royal de Jacques de Majorque pour les comtés de Roussillon et Cerdagne.

-16-

LE PROCES DES TEMPLIERS DU MAS DEU

Il avait été relativement facile à Louis de Castelnu, missionné pour expliquer les questionnaires qui serviraient de guide aux inquisiteurs, de contacter l'un après l'autre les frères Templiers du Mas Déu et d'élaborer avec chacun d'eux, à proportion de leur capacité intellectuelle individuelle à comprendre et à s'exprimer des réponses aux questions pièges. Louis de Castelnu avait en effet constaté au cours de sa tournée organisée pour informer les frères de ce qui les attendait, qu'il s'adressait à des gens simples qui vivaient au milieu d'hommes de toutes origines, de toute condition, d'une intelligence très ordinaire, la plupart constamment livrés aux rudes travaux des champs. Tous les frères savaient-ils d'emblée distinguer les uns des autres ceux qui avaient fait

profès³⁵ et ceux qui ne l'avaient pas fait ? Ils se déclaraient comme étant des hommes « simples, rudes ». Certains avaient toujours été employés à la garde des troupeaux et ils disaient ne rien savoir, ne se rappeler de rien, parce qu'ils ont toujours été occupés des travaux de la campagne. Quant à leur grande majorité, n'étant que laïques, ils ne pouvaient pas même répéter le texte latin d'une prière ou invocation qui n'avait que deux lignes. Dans leurs réponses, des âmes simples, rudes et primitives, hors d'état de lutter contre les subtilités des légistes de Philippe-le-Bel. Pourtant, il était indispensable qu'ils comprennent le sens des questions qui leur serait posées et les réponses qu'il était souhaitable de faire pour se disculper.

A la fin de novembre 1307, tous les Templiers roussillonnais furent conduits et tenus sous bonne garde au Mas Déu. Après l'arrestation des Templiers roussillonnais, leurs biens avaient été mis immédiatement sous séquestre, et confiés à deux administrateurs pris parmi les bourgeois de Perpignan. Le 30 décembre 1308, le Pape avait écrit

³⁵ Qualifie le religieux ou la religieuse qui a fait les vœux par lesquels on s'engage dans un Ordre religieux, après que le temps du noviciat a expiré.

aux Rois d'Aragon et de Majorque de tenir en prison ceux des membres de l'Ordre qui avaient été arrêtés, pour les remettre à leurs ordinaires respectifs qui devaient les juger. C'était Raymond Costa, évêque d'Elne, qui fut chargé de l'instruction judiciaire contre les Templiers du Mas Déu, et il ne reçut que vers la fin de 1309 les lettres de l'archevêque de Narbonne, qui lui transmettait avec les bulles du Pape, les articles ou chefs d'accusation portés contre l'Ordre du Temple, et les prescriptions à suivre pour la procédure. Conformément au mandat apostolique dont il était l'objet, il s'adjoignit deux chanoines de sa cathédrale, Bernard-Hugues d'Urg, grand archidiacre, et Raymond Guilhem, sacristain, deux dominicains du couvent de Perpignan, frère Bernard March, frère Bérenger d'Ardena, lecteur, et deux franciscains de la même ville, Guillaume Arnau, gardien, et Guillaume Brandi, en fixant au mercredi 19 janvier 1310 le commencement de l'interrogatoire. La commission ainsi composée s'installa dans la maison dite de la Prévôté du lieu de Trouillas, dont la seigneurie appartenait à l'église d'Elne. Le Mas Déu, qui avait alors son territoire particulier, était voisin avec celui de Trouillas, et c'est ce

voisinage qui avait seul décidé le choix de ce lieu comme le plus convenable pour les interrogations.

-17-

LES INTERROGATOIRES

(D'après la Bibliothèque impériale (Cad. Colb. 1115, Regius 3918), publié par M. Michelet)

36

16 janvier 1310. Pour les frères Templiers du Mas Déu, l'heure de vérité avait sonné ! Louis avait hâte de vérifier que les analyses du questionnaire avaient été bonnes et les réponses suggérées pour leur défense judicieuses.

La première citation du 19 janvier 1310 concernait frère Barthélemy de la Tour, chapelain du Temple, qui fut conduit le même jour à Trouillas, et prêta serment sur les saintes évangiles de dire la pure, pleine et entière vérité sur les articles ou chefs d'accusation « qui lui furent lus et

expliqués en langue vulgaire^{36, 37}.

Note : Frère Barthélemi de la Tour, interrogé par l'évêque sur la réception des frères du Temple, dans laquelle ils étaient accusés de renier le Christ, Jésus, ou la croix, ne répond que par des dénégations formelles.

La préséance ayant été respectée, chacun s'installa à la place qui lui avait été assignée et le silence fait, l'évêque d'Elne ouvrit la séance d'interrogatoire.

Interpellant l'ensemble de l'assistance, Frère Barthélemi de la Tour attaqua d'entrée en faisant état de son indignation.

— Dans tout le cours de ma vie, je n'ai jamais rien entendu de pareil, si ce n'est depuis que les frères de l'Ordre ont été arrêtés dit en préambule Frère Barthélemi de la Tour, bien calé dans le faudesteuil qui lui avait été désigné, les pieds posés à plat et les mains sagement croisées, le regard haut et les yeux fixés sur l'évêque.

³⁶ Langue orale du peuple.

³⁷ L'Interrogatoire des Templiers du diocèse d'Elne est conservé dans un manuscrit, sur papier coton, appartenant à la Bibliothèque impériale (Cad. Colb. 1115, Regius 3918), a été publié par M. Michelet, à la suite du Procès des Templiers. L'interrogatoire ci-dessous reproduit est romancé.

— Cependant, le Grand Maître de l'Ordre en a fait l'aveu, en présence de grands personnages, avant son arrestation fit remarquer l'inquisiteur.

— Je le nie, et je ne croirai jamais que le Maître ait avoué de telles choses, sauf l'honneur et le respect de notre seigneur le Souverain Pontife et des seigneurs cardinaux, ses frères, dont il s'agit sans doute dans cette question.

L'évêque se tortilla sur son siège, ce qui pouvait être le signe que l'interrogatoire allait effectivement commencer !

— Lors de la réception dans la maison du Temple, ne fait-on pas prêter serment de ne jamais sortir de l'Ordre ?

— J'avoue qu'en y entrant, on doit jurer de ne jamais abandonner l'Ordre des Templiers ni d'en sortir pour entrer dans un autre Ordre supérieur ou inférieur.

— Après ce serment ne sont-ils pas tenus immédiatement pour profès ?

— C'est vrai; je n'en connais pas la raison, mais telle est la coutume observée dans l'Ordre.

Un raclement de gorge de la part de l'évêque annonça une nouvelle série de questions.

Frère Barthélemy de la Tour faisait tout pour être d'une parfaite courtoisie et laisser paraître une quiétude sans faille.

— Ne font-ils pas les réceptions en secret ?

— Les réceptions des frères du Temple se font partout, à l'exclusion de toute personne étrangère à l'Ordre, et après avoir fermé les portes du lieu où se tient le chapitre pour la réception des frères. C'est ainsi, du moins, qu'on le pratique dans la maison du Mas Déu, toutes les fois que les frères sont en chapitre pour quelque acte que ce soit, car, je dois le dire, je n'ai jamais assisté à des chapitres ailleurs que dans l'église de la maison du Mas Déu.

— A quelle heure fait-on les réceptions ?

— Après la célébration de la messe et lorsque le prêtre qui officie a invoqué la grâce de l'Esprit-Saint, le frère chapelain de l'Ordre dit le « Veni Sancte Spiritus » avec l'oraison « Deus qui corda fidelium. » Les frères présents siègent ensuite pour tenir leur chapitre et faire les réceptions. C'est ce que j'ai vu pratiquer dans l'église du Mas Déu plus de dix fois.

— N'est-ce pas à cause du secret de ces initiations que l'Ordre est depuis longtemps l'objet de véhémentes suspicions ?

— Je ne sais rien de certain à cet égard. Je crois cependant que les gens qui ont parlé du secret et des portes fermées pendant les réceptions, ont pu avoir des soupçons contre nous, mais ce sont des soupçons bien injustes.

Louis jugea que la tactique qui consistait à en revenir toujours aux pratiques du Mas Déu dans le cadre de la règle de Barcelone était la bonne. Et aussi surprenant que cela puisse être, cela semblait satisfaire l'inquisiteur.

— N'avez-vous pas dans chacune de vos provinces des idoles ou images, c'est-à-dire des têtes dont quelques-unes ont trois figures, d'autres une seule, quelquefois un crâne humain ?

— Je n'en ai jamais entendu parler.

— Ne font-ils pas toucher ou envelopper une de ces têtes d'idoles par de petites cordelettes dont ils se ceignent ensuite entre la chemise et le corps ?

— Non ; Seulement les frères portent des ceintures ou cordes en fil de lin sur la chemise.

— Pour quelle raison portent-ils cette ceinture ?

— Je crois qu'ils la portent, (un temps de silence)
Et, quant à moi, j'affirme que je porte cette ceinture parce que c'est écrit dans l'évangile de Luc. J'ajoute que j'ai porté et je porte encore cette ceinture depuis l'époque de ma réception ; elle est d'observance dans l'Ordre³⁸, et chacun de mes frères doit la porter, le jour et la nuit. Il est faux d'ailleurs que l'on n'ait jamais reçu personne de la manière que l'on indique, du moins à ma connaissance.

— Ne fait-on pas prêter serment de ne rien révéler à cet égard ?

— Dans la réception des frères du Temple, il est enjoint aux récipiendaires, en vertu du serment qu'ils ont prêté, de garder toujours le secret sur tout ce qui se fera dans les chapitres.

— Ceux qui trahissent ce secret ne sont-ils pas punis de mort ou de la prison ?

— Lorsqu'il y a des réceptions dans les chapitres du Temple, on enjoint aux récipiendaires de garder le secret sur tout ce qui s'est fait ou qui se fera dans les dites assemblées.

³⁸ Règle religieuse respectée ou communauté religieuse qui respecte cette règle.

— Ne défend-on pas de le révéler à qui que ce soit, excepté aux frères de cet Ordre ?

— Il est prescrit aux frères qui se trouvent dans ces chapitres de n'en parler à aucun autre frère de l'Ordre, à l'exception de ceux qui étaient présents auxdites assemblées. Je n'ai, il est vrai, assisté nulle part à des chapitres autres que ceux de la maison du Mas Déu au diocèse d'Elne, mais je crois que les mêmes choses sont faites et observées dans tous les autres chapitres des Templiers.

— N'est-il pas défendu de se confesser à d'autres qu'à des frères de l'Ordre ?

— Voici ce qui a été observé à cet égard. Lorsqu'il y a des frères qui veulent confesser leurs péchés, on leur enjoint de les confesser au frère chapelain de l'Ordre qu'ils trouveront le plus à propos ; s'il n'y en a pas de présent, on leur donne libre faculté de s'adresser à des Frères Mineurs ou Prêcheurs, ou, à défaut de ceux-ci, à un prêtre séculier du diocèse. Enfin, il est enjoint à ceux qui entrent dans l'Ordre du Temple d'observer les bonnes coutumes de l'Ordre présentes et futures, de garder les bonnes mœurs et d'éviter les mauvaises.

Les assistants de l'évêque profitèrent de ce qui semblait être une pose pour faire quelques observations ou commentaires inaudibles. L'évêque, lui, en profita pour changer la position de ses jambes, ce qui dévoila des escarpins noirs brillants à talon haut enfilés sur des bas ou collants de couleur blanche. Frère Barthélemi était détendu, un sourire à peine perceptible au coin de la lèvre.

Interrogé ensuite sur sa réception, frère Barthélemi de la Tour répondit ainsi :

— J'ai été reçu dans la maison du Mas Déu par frère Raymond dez Bach, alors Précepteur, la veille de la Noël, il y a vingt-neuf ans, avec l'assistance et en présence des frères Pierre de Camprodon, Jacques d'Ollers, Arnald Roca, chambrier de ladite maison, de plusieurs autres dont je ne me rappelle plus les noms et qui sont morts, et des frères Jorda, Arnald Caliç et Simon, qui existent encore. Quant au mode de ma réception et de celles que j'ai vu faire dans la maison du Mas Déu, voici ce que j'ai toujours vu observer. Lorsque je fus reçu comme frère dudit Ordre au Mas Déu, frère Raymond dez Bach entra d'abord dans l'église ou chapelle de ladite maison avec les frères qu'il y avait alors, et l'on me fit attendre dehors, bien que je fusse

prêtre à cette époque. Peu d'instants après vinrent à moi deux des frères les plus anciens de l'Ordre et dont je ne me rappelle pas bien les noms, lesquels m'introduisirent dans une chambre située près de la chapelle et dans laquelle couche le frère chapelain de la maison. Là, après m'avoir fait un exposé des nombreuses rigueurs et des rudes épreuves de l'Ordre du Temple, ils me demandèrent, puisque je voulais y être reçu, si mes membres étaient sains, si j'étais excommunié, si j'étais obligé envers des créanciers, si je n'avais pas émis le vœu d'entrer dans quelque autre Ordre ou religion, et bien d'autres choses qui sont contenues dans un livre appelé « Livre des statuts et, règle de l'Ordre des Templiers. » Après que j'eus répondu à toutes leurs questions, et qu'ils m'eurent expliqué ce que j'avais à dire au Précepteur, ils m'introduisirent dans l'église où se tenaient ledit Précepteur et les frères réunis en chapitre pour la réception; les portes furent ensuite fermées, et là, devant le Précepteur, je m'écriai, à genoux et les mains jointes : « Seigneur, je supplie Dieu, la Bienheureuse Marie Vierge, et vous tous, de me recevoir en cet Ordre, comme compagnon et votre propre frère, pour servir Dieu et pour le salut de mon âme, car je veux

consacrer le reste de ma vie à la gloire de Dieu et le servir à jamais dans cet Ordre. » Le Précepteur me fit alors conduire hors de l'église, on m'y rappela quelques instants après, et il me fit venir devant lui. Il y eut d'ailleurs bien d'autres choses qui me furent dites, adressées et prescrites par ledit Précepteur, et auxquelles je répondis pour être reçu, comme on peut les lire dans le livre qui contient la « Règle de l'Ordre du Temple. »

Nous y sommes, pensa Louis de Castelnou depuis le recoin où il était réfugié pour pouvoir écouter sans être bien vu. Que tout cela a été bien dit jusqu'à maintenant, pensait-il !

Frère Barthélemy demanda alors l'autorisation de se lever et, l'ayant obtenue, sort des replis de sa cape le « Livre de la Règle », le montre avec ostentation à Monseigneur l'évêque d'Elne et aux autres membres de la commission d'enquête. Puis, faisant les quelques pas qui le séparent de l'évêque, il le lui remet de la main à la main.

— C'est ainsi, continua Frère Barthélemy, que j'ai vu faire la réception des autres frères, prêtres, ou personnes du siècle, dans l'Ordre de la manière détaillés en ce « Livre des Statuts et de la Règle. » Je n'ai pas un

souvenir bien exact des dates auxquelles ont eu lieu les initiations faites après la mienne; mais j'ai vu recevoir les frères Bernard Guerrer, Raymond Sapte, Jean de Roses et Jean Coma, tous prêtres lors de leur réception, et maintenant frères du Temple. J'ai vu aussi recevoir des frères laïques chevaliers, Bertrand de Rivesaltes, Bernard de Millas et beaucoup d'autres, chevaliers ou non, dont je ne me rappelle pas bien les noms, reçus à diverses époques et de la manière susdite, dans l'église du Mas Déu, par divers Précepteurs, tels que frère Raymond Dez Bach, frère Raymond de Benaies, frère Arnald de Torroella, frère Guillaume d'Abelars, et frère Raymond Saguàrdia que j'ai vu et vois encore avec le titre de Précepteur de ladite maison.

Quant aux têtes dont il est question, Monseigneur, je déclare que je ne sais ce que c'est. Nulle part et jamais je n'en ai entendu parler dans l'Ordre du Temple. Je ne sais pas où sont ces têtes maudites, ni où elles ont pu exister, et ma ferme conviction est qu'il n'y en a jamais eu nulle part dans le monde entier, ni chez les Templiers ni chez aucun fidèle chrétien.

*

Cette première journée d'audition se termina comme elle avait commencé, dans la quiétude et dans la sérénité que l'on doit attendre d'un tel procès. Louis de Castelnou put assister dans les mêmes conditions que celle du père Barthélemi aux autres auditions.

Frère Pierre Bleda, Templier du Mas Déu, commence par déclarer que, si Jésus-Christ avait souffert la passion, ce n'était pas pour expier ses propres crimes, mais pour la rédemption du genre humain.

— Les abominations, dit-il, attribuées à l'Ordre par les prétendus aveux de ses chefs, n'ont jamais existé, et j'ajoute que si le Grand Maître de l'Ordre du Temple a fait les aveux qu'on lui prête, ce que pour ma part je ne croirai jamais, il en a menti par sa gorge et en toute fausseté. Quant aux soupçons qui couraient à propos du secret des réceptions, je ne crois pas qu'un homme de bien, quel qu'il soit, puisse avoir aucun mauvais soupçon à cause de la réception secrète des frères, car il ne s'y fait rien de mauvais, et celui qui par hasard suppose le contraire, commet certainement un péché. Que Dieu le lui pardonne !

Frère Jorda de Bellver, interrogé le même jour, répond par des dénégations aux quinze premières questions. Cependant, ajouta-t-il :

— Depuis l'époque où je fus arrêté ainsi que les autres frères du Temple du diocèse d'Elne, à l'occasion des crimes énoncés dans l'interrogatoire, j'ai entendu parler des bruits qui courent à leur sujet dans le public. Mais ces rumeurs ne procèdent pas de la vérité, et il n'y a que les ennemis de notre Ordre qui aient pu les inventer. Je ne me rappelle point, d'ailleurs, comment ni par qui ces rumeurs sont venues jusqu'à moi...

Vous savez, je crois au sacrement de l'autel et aux autres sacrements de l'Église, selon que l'Église Romaine les croit et les enseigne, et chaque frère du Temple professe la même croyance...

Dans toutes les réceptions auxquelles j'ai assisté dans l'église du Mas Déu, les portes de l'église ont toujours été fermées et l'on a fait sortir toutes les personnes étrangères à l'Ordre...

Ce n'est pas la première fois que j'ai été interrogé sur le secret de ces réceptions, et j'ai toujours répondu que les

fondateurs de l'Ordre l'avaient ainsi établi. Quant aux idoles, je n'en ai jamais vu, et ne sais ce que c'est, ou plutôt, je crois que ce n'est rien (qu'il n'en existe pas).

Passant ensuite à sa réception,

— Je fus reçu, dit-il, dans l'église du Mas Déu, un dimanche vers la fête de saint Martin, il y a environ trente-cinq ans, par frère Raymond Dez Bach alors Précepteur de cette maison, en présence d'Arnald Roca, chambrier, de Raymond Saquet, de Jean Saquet, de Pierre de Vilanova et de plusieurs autres frères de l'Ordre du Temple.

La journée du 17 janvier fut consacrée à l'interrogatoire de frère Bernard Guerrer, chapelain de la chapelle du Mas Déu, où il avait été reçu en 1298, le dimanche avant la fête de saint Jean de juin, avec l'assistance de Raymond Sapte, chapelain, de Raymond de Saint-Just, chevalier, et d'autres Templiers.

— C'est l'usage, dit-il, constamment suivi par notre Ordre, toutes les fois qu'une maison ou communauté tient chapitre pour traiter de quelque affaire, pour recevoir des frères, ou pour toute question à traiter entre nous, de fermer les portes du lieu où se tient le chapitre.

Le lendemain 18 janvier, frère Bérenger dez Coll, chevalier, fut conduit de bon matin à Trouillas. Il nia tout ce qui concernait le sacrilège de la croix.

— C'est, dit-il, en l'honneur de la croix de Jésus crucifié, que les frères de notre Ordre adorent la croix en toute solennité et révérence, trois fois l'année, le Vendredi Saint et les jours des fêtes de la Croix en mai et en septembre. Lorsque les Templiers adorent la croix, le Vendredi Saint, ils déposent leurs chaussures, leur glaive, les coiffes de lin et tout ce qu'ils portent sur la tête. C'est aussi par respect pour le seigneur Jésus crucifié, que tous les frères du Temple portent la croix sur leur manteau, et de même que Jésus-Christ a répandu son propre sang sur la croix pour nous, nous portons une croix d'étoffe rouge sur nos vêtements, pour répandre notre propre sang contre les ennemis du Christ, les Sarrasins au pays d'Outre-Mer, et ailleurs contre les ennemis de la foi chrétienne.

Quant aux crimes imputés à l'Ordre, tous les aveux faits à cet égard sont faux, s'écria-t-il, et contraires à toute vérité. Ma conviction sur ce point repose sur la certitude que j'ai que je n'ai jamais commis ces crimes, pas plus que les autres membres de l'Ordre avec lesquels j'ai vécu au

Mas Déu et ailleurs. »

Interrogé sur sa réception,

— J'ai été reçu, dit-il, en Catalogne, à Miravet, par frère B. de Cardona, ex-Maître de l'Ordre du Temple en Aragon, en même temps que Bérenger Galceran, Gerald de Rocamora et d'autres, chevaliers et non chevaliers, au nombre de neuf ou dix, il y a environ neuf ans, le jour de la fête de saint Laurent. La réception se fit dans la maison du Temple où se tient le chapitre du château de Miravet, en présence et avec l'assistance de B. de Saut-Just, de Pierre de Vilalba et de plusieurs autres frères et précepteurs de l'Ordre des Templiers.

Immédiatement après cet interrogatoire, et pour remplir une formalité qui avait été omise et pour laquelle il s'était peut-être élevé quelque réclamation, l'évêque d'Elne, accompagné de la commission et des notaires, se rendit dans la chapelle du Mas Déu où il fit amener le Précepteur Raymond Saguàrdia et les dix-neuf autres Templiers de cette maison qui n'avaient pas été encore interrogés. Là, devant toute l'assistance, composée de clercs, de prêtres et de laïques, il exposa solennellement le

pouvoir, l'autorité et la juridiction qui lui avaient été délégués et donnés par le Souverain Pontife sur les articles ou chefs d'accusation insérés dans la lettre apostolique, et sur lesquels le Pape lui avait mandé d'enquêter contre les frères du Temple existants dans le diocèse d'Elne. Il leur fit ensuite prêter serment sur les saints évangiles, de dire, soit comme accusés, soit comme témoins, la pure et simple vérité sur tous lesdits articles et sur chacun d'eux.

L'Évêque fit ensuite appeler tous les clercs séculiers, les laïques et les membres de divers Ordres religieux présents à cette scène, pour les prévenir et les avertir canoniquement que si, par hasard, quelqu'un d'entre eux avait quelque chose à dire sur le déroulement des interrogatoires, il devait en faire la déposition.

L'interrogatoire fut ensuite repris au Mas Déu.

Frère Guillaume de Tamarit, chevalier, déclara qu'il avait été reçu en même temps que G. Dez Bach, G. de Castell Bisbal, B. de Montpavo, Galcerand de Biure et Raymond de Molina, dans la chapelle de la maison de Gardeny, par frère B. de Cardona, Maître du Temple en Aragon et Catalogne, le dimanche, 2 mai 1295, en

présence de frère Saguàrdia, Précepteur du Mas Déu, et de plusieurs autres frères de l'Ordre. Il ajouta qu'il n'avait entendu nulle part faire la moindre mention des têtes ou idoles susdites, jusqu'à l'époque où l'on avait ordonné de les arrêter et de les tenir prisonniers dans la maison du Mas Déu.

Frère Raymond Sapte, chapelain, prêtre du Mas Déu, interrogé le même jour déclare que, lors de sa réception, on fermait les portes de la maison après avoir fait sortir les personnes étrangères à l'Ordre du Temple.

— Après avoir été reçu, je ne restai, dit-il, que huit jours dans cette maison. On m'envoya ensuite au Mas de la Garriga (sur Reart), qui dépend de l'Ordre du Temple, et j'y suis toujours resté jusqu'à ce que j'aie été arrêté et amené à la maison du Mas Déu, en raison des crimes dont l'Ordre est accusé, et c'est là que j'ai été tenu en prison jusqu'à présent avec les autres frères. Quant à ces crimes, je ne puis concevoir qu'un nombre quelconque de frères du Temple aient pu en faire l'aveu, comme le porte le questionnaire. Si par hasard quelques-uns l'ont avoué, je ne le crois pas, sinon ce sont réellement des démons de

l'enfer qui, par leur nature, ne peuvent dire que des faussetés.

Après qu'il eut raconté qu'il avait été reçu dans l'église ou chapelle du Mas Déu par frère G. d'Abellars, alors Précepteur de cette maison, en 1298, huit jours avant la fête de saint Jean de juin, avec l'assistance des frères Arnald de la Roca, chambrier, de Simon de la Tour, de Barthélemi de la Tour, prêtre chapelain, et de plusieurs autres, on lui demanda si quelqu'un l'avait incité à faire ainsi sa déposition.

— « Je n'ai été, répondit-il, ni endoctriné ni suborné par personne. Au contraire, frère Raymond de Guardia, Précepteur du Mas Déu a engagé et incité tous et chacun des frères de cette maison, à dire la pleine et pure vérité sur tous les points, et c'est tout ce que je sais !

L'interrogatoire fut ensuite interrompu pendant deux jours, et le 21 janvier le Précepteur du Mas Déu comparut devant la commission. Il déclara s'appeler frère Raymond de Guardia ou Saguàrdia, chevalier, Précepteur de la maison du Mas Déu de l'Ordre de la chevalerie du Temple, au diocèse d'Elne. Comme pour les autres frères,

on lui expliqua toutes les questions « en langue vulgaire. »

La première était ainsi conçue :

— Quoique l'Ordre du Temple prétende avoir été saintement institué et approuvé par le Siège Apostolique, chaque membre, lors de sa réception, ou peu après et aussitôt qu'il peut en trouver le moyen, renie le Christ, quelquefois le crucifix, Jésus, Dieu, la Sainte Vierge ou tous les saints et saintes de Dieu, selon les instructions ou injonctions de ceux qui l'ont reçu.

— Tous ces crimes, dit-il, sont et me semblent horribles, extraordinairement affreux et diaboliques.

— Ne disent-ils pas que le Christ est un faux prophète ?

— Je ne crois pas pouvoir être sauvé, si ce n'est par notre seigneur Jésus-Christ, qui est le vrai salut de tous les fidèles, qui a souffert la passion pour la rédemption du genre humain et pour nos péchés, et non pas pour les siens, car il n'a jamais péché et sa bouche n'a jamais menti.

— Ne font-ils pas cracher sur la croix et ne la foulent-ils pas aux pieds ?

— Jamais. C'est pour honorer et glorifier la très-sainte croix du Christ et la passion que le Christ a daigné

souffrir en son très-glorieux corps pour moi et pour tous les fidèles chrétiens, que je porte, ainsi que les autres frères chevaliers de mon Ordre, un manteau blanc sur lequel est cousue et attachée la vénérable figure d'une croix rouge, en mémoire du sang a jamais sacré que Jésus-Christ a répandu pour ses fidèles et pour nous sur le bois de la croix qui vivifie. J'ajoute que, tous les ans, le jour du vendredi Saint, les Templiers viennent sans armes, la tête et les pieds nus, pour adorer la croix, à genoux devant elle. C'est ce que font aussi, chaque année, tous les frères de l'Ordre, aux deux fêtes de la Sainte-Croix des mois de mai et de septembre, en disant : « Nous t'adorons, Christ, et te bénissons, toi qui par ta Sainte-Croix as racheté le monde. Seulement, dans ces deux fêtes de la Sainte-Croix, ils ne viennent pas l'adorer les pieds nus.

Interrogé sur les dérèglements de mœurs dont l'Ordre était accusé, il les repoussa avec la plus vive énergie.

— Selon les statuts du Temple, s'écria-t-il, celui de nos frères qui commettrait un péché contre nature, devrait perdre l'habit de notre Ordre ; les fers aux pieds, la chaîne au cou et les menottes aux mains, il serait jeté à perpétuité

dans une prison pour y être nourri du pain de la tristesse et abreuvé de l'eau de la tribulation tout le reste de sa vie³⁹.

Il repoussa de même toutes les autres accusations du questionnaire, et s'expliqua ainsi sur sa réception

— Ce fut frère Pierre de Montcada, alors Maître ou Précepteur en Aragon et Catalogne, qui me reçut en qualité de frère de l'Ordre du Temple, dans la chapelle de la maison de Saragosse, le dimanche après la fête de saint Martin, il y a environ trente-cinq ans, en présence et avec l'assistance de Guillaume de Miravet, de G. de Montesquiou, d'Arnald de Timor, de Raymond de Montpavo, frères du Temple et de plusieurs autres frères du même Ordre aujourd'hui décédés. » Quant au mode de sa réception, il l'exposa dans les termes déjà employés par Barthélemi de la Tour, et il déclara qu'il s'y était conformé, comme Précepteur du Mas Déu, pour tous les frères par lui reçus dans la chapelle de cette maison, notamment pour

³⁹ Affliction, tourment moral, souvent considéré comme une épreuve. Les tribulations de l'Église. C'est par la tribulation qu'on entre dans le royaume de Dieu (Renan, St-Paul, 1869, p. 54). Selon la justice ecclésiastique (...) la prison était un lieu favorable où le condamné faisait, en mangeant le pain de douleur et en buvant l'eau de tribulation, une pénitence perpétuelle (A. France, J. d'Arc, t. 2, 1908, p. 372).

Bernard de Millas, chevalier, Jean de Coma, prêtre chapelain, Jacques de Garrigans, Raymond Roig, G. de Saga, Arnald Septembre, Ferrer d'en Hot, et Pierre Garriga.

On interrogea le lendemain, 22 janvier, frère Jean de Coma, prêtre chapelain du Mas Déu, où il avait été reçu seulement depuis quatre ans, le dimanche qui précéda l'Avent, en même temps que Ferrer d'en Hot et Raymond Réull, avec l'assistance de G. Ramon, chevalier, d'Arnald Rocha, chambrier et d'autres religieux de la maison.

Frère Jacques Boys, Templier du Mas Déu, interrogé le même jour, avait été reçu depuis douze ans, la veille de la fête de Saint Martin, dans la salle du chapitre de Montço, par frère Raymond de Falcet, alors châtelain de cette maison, en présence de divers frères parmi lesquels il cite les chevaliers Arnald de Banyuls, Guillaume de Castellvi et Jacques de Vilalba.

Le 22 janvier, frère Raymond de Vilert, Templier du Mas Déu, déclara avoir été reçu depuis seize ans

environ, le jour de la Pentecôte, dans la chapelle de la maison d'Aygaviva au diocèse de Gerona, par frère Guillaume d'Abellars alors Précepteur du Mas Déu, en présence de Bernard de Rocamora et de Raymond de Sant-Aniol, chevaliers, de Pierre de Canohes, de Raymond Comte et d'autres membres de l'Ordre.

Frère Arnald Septembre, Templier du Mas Déu, raconta qu'il avait été reçu dans l'Ordre le même jour que frère Guillaume de Caramany, aujourd'hui défunt, par frère Saguàrdia, Précepteur du Mas Déu encore vivant...

— C'est ce Précepteur qui m'admit ensuite au baiser de paix, ainsi que mon confrère, en signe de charité et d'affection fraternelle; mais il nous embrassa sur la bouche seulement. Notre réception, continua-t-il, se fit dans la chapelle du Mas Déu, il y aura quatre ans pour la fête de la Nativité de la glorieuse Vierge mère de Dieu du mois de septembre prochain. Avant mon entrée dans l'Ordre du Temple, on me demanda si j'étais excommunié, si j'étais engagé envers des créanciers, si j'avais fait vœu d'entrer dans quelque autre religion, si j'avais contracté mariage avec quelque femme, si j'avais promis ou donné

quelque chose à quelqu'un pour faciliter ma réception dans l'Ordre du Temple, et bien d'autres questions que l'on fait d'ailleurs pour toutes les réceptions.

Frère Raymond Réull, Templier du Mas Déu, qui fut interrogé le lendemain 23 janvier, avait été reçu dans cette maison, en même temps que Jean de Coma et Ferrer d'en Hot, un dimanche vers la fête de Saint Martin, il y avait quatre ans, en présence de Barthélemi de la Tour et de Bernard Guerrer, prêtres chapelains et frères de l'Ordre du Temple, et de quelques autres confrères de la maison du Mas Déu. Il ajouta que, pour sa réception, on avait fermé les portes de la chapelle après en avoir fait sortir toutes les personnes étrangères à l'Ordre. Comme on lui demanda s'il avait été tenu pour profès aussitôt après avoir reçu le baiser fraternel :

— Je ne sais, dit-il, ce que signifient ces mots « être tenu pour profès », car je suis un homme simple, sans instruction, et laïque.

Frère Guillaume Marturell qui vint ensuite, avait été reçu depuis treize ans dans la chapelle du Mas Déu, un dimanche, la veille de l'Epiphanie, en présence de Jacques

d'Ollers et d'autres Templiers, par frère G. d'Abellars, alors Précepteur. Au sujet de la confession,

— Je n'ai jamais été, dit-il, dans aucun couvent de l'Ordre du Temple, autre que celui du Mas Déu, et c'est là que j'ai toujours confessé mes péchés au frère chapelain de la maison. Cependant, depuis que j'ai été arrêté et détenu ainsi que mes frères, je me suis confessé quelquefois à des Frères Mineurs qui venaient nous y visiter, et je crois que nous pouvons en effet nous confesser à d'autres prêtres réguliers ou séculiers.

Frère Pierre de Sant-Arnac, Templier du Mas Déu, avait été reçu dans cette maison, depuis quinze ans, par le Précepteur G. d'Abellars.

— C'était, dit-il, au mois de mai ; quant au jour, je ne me le rappelle pas.

— Quel était votre office dans la maison du Mas Déu ?

— J'avais la garde du bétail et des juments.

Frère Raymond Dez Carme, avait été aussi reçu dans la chapelle du Mas Déu, depuis onze ans, le premier

dimanche du Carême, par le Précepteur Guillaume d'Abellars, du temps de Pierre Roig, de Jacques de Rosergue et autres.

Frère Pierre Servent, Templier du Mas Déu, interrogé le 24 janvier, déclara avoir été reçu depuis douze ans vers la fête de Saint Michel, dans la chapelle de Gardenchs, en Catalogne, par frère Arnald de Torroella, Précepteur de cette maison, en présence de plusieurs frères parmi lesquels était Pierre de Montesqui.

Frère Arnald Caliç, Templier du Mas Déu, s'explique ainsi sur le respect dont la croix était l'objet :

— D'après la coutume et les statuts que l'Ordre a constamment observés, tous les ans, le jour du Vendredi Saint, par respect pour la Passion de notre seigneur Jésus-Christ crucifié en ce jour, les Templiers exposent la croix devant l'autel sur une riche étoffe de soie ; ils viennent ensuite, les pieds nus, et après avoir déposé leur épée et les coiffes de leur tête, pour adorer cette croix, à genoux, et aussi dévotement et humblement que possible, en s'écriant « Nous t'adorons, Christ, et te bénissons, parce que tu as

racheté le monde par ta croix. »

Quant à son entrée dans l'Ordre

— Je fus reçu, dit-il, par frère Raymond Dez Bach, Précepteur du Mas Déu, dans l'église de ladite maison, il y a déjà environ trente-sept ans passés, entre la fête de Saint Martin et la Noël, en présence de Pierre de Camprodon, de Jean Troyn, d'Arnald Roca, chambrier, aujourd'hui défunts, de Jorda de Bellver, frères du Mas Déu, et de plusieurs autres membres de l'Ordre. Quant à l'observance et au mode de ma réception, je ne me les rappelle pas bien, car je suis vieux et j'ai toujours été occupé à la campagne et à la garde du bétail de ladite maison. Mon ignorance à cet égard s'explique d'ailleurs par la date déjà si éloignée de ma réception.

Frère Gilles de Vilert déclara ensuite qu'il avait été reçu dans la chapelle du Mas Déu, depuis environ douze ans, le jour de l'Annonciation de la Bienheureuse Marie, par frère G. d'Abellars, alors Précepteur de cette maison, en présence de Raymond de Sant-Just, de Pons de Camporell, chevaliers, de Raymond de Vilert, de Raymond Comte et de plusieurs autres frères.

Enfin, frère Guillaume de Terrats, interrogé le même jour, avait été aussi reçu dans la chapelle du Mas Déu, en même temps que Bernard Morer et Jean Oliba, depuis vingt-deux ans, la veille de la Noël, par frère Guillaume de Benajes, alors Précepteur de ladite maison, en présence de plusieurs frères de l'Ordre, parmi lesquels il cite Pierre de Redorta, Bertrand de Rivesaltes, chevaliers, Jacques d'Ollers et Pierre de Camprodon.

Il ne restait plus que cinq Templiers à interroger.

Le 25 janvier, frère Ferrer d'en Hot déclara avoir été reçu au Mas Déu, en même temps que Jean de Coma et Raymond Réull, depuis quatre ans seulement, le dimanche qui précéda l'Avent.

Frère Bernard Septembre avait été reçu également dans la chapelle du Mas Déu par frère G. d'Abellars alors Précepteur,

— Il y aura, dit-il, onze ans au milieu du mois de mars prochain, en présence d'Arnald, chambrier, de Pierre de Castello, de Raymond Saquet, de Guillaume de Marturell et de plusieurs autres frères de l'Ordre du Temple. Comme il n'était que laïque, il répéta en catalan

l'invocation que les Templiers adressaient à la croix le Vendredi Saint, au lieu d'en donner le texte latin, comme l'avaient fait ses confrères.

Les trois frères restants comparurent le lendemain, 26 janvier 1310, dernier jour de l'interrogatoire. Tous les trois avaient été reçus dans la chapelle du Mas Déu, et leurs réponses ne font que confirmer les renseignements déjà recueillis d'autre part.

*

Le cahier de l'enquête contre les Templiers roussillonnais fut clos et scellé par l'évêque d'Elne le 31 août 1310 et expédié peu de jours après.

On n'y trouve pas un seul aveu, pas un seul mot, qui puissent compromettre la noble milice, et vingt-cinq frères avaient subi ce long interrogatoire qui, pour quelques-uns, n'avait pas duré moins d'une journée. Les Templiers du Mas Déu proclament à tout instant la sainteté de l'Ordre, qu'ils défendent énergiquement contre toutes les accusations, sans se laisser troubler par les aveux que le Pape et les cardinaux attribuaient au Grand Maître. Tous soutinrent l'innocence de l'Ordre avec cette fermeté et cette

candeur que la vérité seule peut inspirer. Quant à leur défense individuelle, les Templiers roussillonnais la firent avec une simplicité qui les exclut évidemment de toute participation au grand crime secret que l'on imputait à l'Ordre.

Comme leurs frères de Paris, ils se bornèrent pour toute défense à rappeler les pratiques religieuses et charitables de l'Ordre, ainsi que les preuves de leur dévouement à la religion de Jésus-Christ.

-18-

LA FIN DU TEMPLE

Par deux bulles consécutives de 1312, le Pape Clément V sera amené à dissoudre l'Ordre des Templiers et ordonnera à tous ceux des provinces (les Français exceptés) de comparaître devant leurs métropolitains respectifs, afin d'être jugés dans les conciles provinciaux, punis s'ils sont coupables des crimes dont ils sont accusés, et absous s'ils sont innocents ; dans ce dernier cas, il donna pouvoir auxdits conciles de leur assigner une portion congrue sur les biens de l'Ordre. Le Pape recommanda

d'ailleurs d'user de toute miséricorde dans les procédures subséquentes, à l'exception des relaps et de ceux qui n'auraient pas subi les peines canoniques auxquelles ils auraient été condamnés. Quant à ceux qui se soumettraient et resteraient soumis à l'Église, ils devaient être décentement entretenus selon leur condition dans les maisons de l'Ordre supprimé ou dans des monastères d'autres Ordres, mais toujours avec les biens qui avaient appartenu aux anciens Templiers. Les conciles provinciaux devaient prendre à cet égard telles mesures qu'ils jugeraient à propos, mais sans laisser les ex-Templiers en trop grand nombre dans chacun desdits monastères ou maisons.

A la demande de l'archevêque de Tarragona, un Ordre général du Roi d'Aragon, donné à Lerida le 7 octobre suivant, enjoignit de conduire les Templiers de Barbera et de Montblanc, pour le concile provincial qui devait s'ouvrir à la prochaine fête de Saint Luc (18 octobre).

Les accusés y comparurent et, après un rigoureux examen du procès, ils furent déclarés innocents de tout soupçon d'hérésie, par une sentence définitive qui fut lue en plein

concile dans la chapelle du Corpus Christi, le 4ème jour de novembre de l'an 1312. En vertu de cette sentence, les Templiers de ces provinces devaient demeurer soumis à leurs ordinaires respectifs, et recevoir une portion congrue sur leurs biens séquestrés depuis longtemps.

Un Ordre du Roi d'Aragon, daté d'Exea le 25 novembre 1312, adressé à Bertrand Dez Vall chargé d'exécuter ce que ledit concile avait ordonné sur la distribution, la destination et les moyens d'entretien des Templiers, précisait qu'il était défendu de les laisser errer comme des vagabonds. Il existe même à cette même date une lettre de l'archevêque de Tarragona qui prie le Roi d'Aragon de vouloir bien lui faire remettre les joyaux, reliques, argenterie et autres biens meubles des Templiers, pour être en mesure de leur servir la pension qui leur sera servie conformément à la décision que venait de prendre le concile.

*

Restait à Paris à fixer le sort des grands dignitaires, qui croupissaient dans leur cellule. Ils comparurent devant un concile parisien, le 18 mars 1314. Les deux qui avouèrent bénéficièrent de la clémence du roi. Quelle fut la colère du

roi de France et de ses agents, lorsqu'ils apprirent que le Grand Maître et l'un des autres chefs, Jacques de Molay et Geoffroy de Charney, protestèrent et crièrent haut et fort l'innocence du Temple. Ils avaient renié leurs aveux ! Le conseil du Roi fut assemblé à l'instant, et, sans réformer la sentence des commissaires du pape, sans faire prononcer aucun autre tribunal ecclésiastique, ce conseil condamna lui-même aux flammes le Grand Maître et l'illustre Chevalier qui avait fait une semblable déclaration. Sur-le-champ, Philippe le Bel les fit condamner comme relaps à être brûlés le soir même dans l'île aux Juifs, sur la Seine. Le Pape, malade à Roquemaure ne réagit pas et il mourut un mois après (20 avril 1314).

On dressa un bûcher à la pointe de la petite île de la Seine, non loin du couvent des Augustins. Le Grand Maître et Geoffroy de Charney montèrent sur le bûcher, qui fut allumé lentement, afin qu'ils soient brûlés à petit feu. Ils auraient eu le temps d'implorer grâce, en désavouant leurs rétractations. Mais à la surprise de la foule ils les supportèrent avec une bravoure que rien ne put ternir. Tandis que le spectacle de leurs corps à demi-brûlés, tandis que l'odeur fétide de leur chair consumée répandaient

partout l'horreur et la pitié, eux seuls paraissaient insensibles à leur sort. Protestant toujours, et jusqu'au dernier soupir, de leur innocence et de celle de l'Ordre, ils montrèrent une énergie et une résignation dignes de leur rang. Ce spectacle tragique arracha des larmes à tous les spectateurs. Pendant la nuit, leurs cendres furent recueillies, comme de vénérables reliques par des personnes pieuses et de saints religieux.

Des historiens ont écrit que le Grand Maître, avant de rendre le dernier soupir, s'écria: « CLEMENT, juge inique et cruel bourreau, je « t'ajourne à comparaître, dans quarante jours devant le tribunal du souverain juge ». D'autres ont ajouté qu'il désigna le Roi Philippe IV le Bel à y comparaître pareillement dans l'année.

Tel fut, dans le royaume de France, le dénouement de la fatale et sanglante tragédie. Mais l'histoire ne se finit pas là !

Louis quitta Miravet à l'aube. Cette liaison avec le connétable du Roi d'Aragon lui avait été commandée par Saguàrdia, toujours en semi-liberté au Mas Déu.

La porte du château de Miravet n'avait pas encore été refermée après le passage de Louis qu'un détachement de la garde stoppa le cheval de Louis en le saisissant par le licou. Fermement encadré, Louis, non sans avoir protesté, fut trainé sans ménagement jusqu'à la salle de garde où il était attendu par frère Jean Llotger, dominicain, inquisiteur de la province d'Aragon et trois clercs et où il lui fut notifié son arrestation pour hérésie. Conduit dans un cachot du château, il y fut « oublié » quelques jours, ni nourri, ni abreuvé, couché à même le sol, dans une obscurité relative car l'ouverture censée apporter un peu de lumière était minuscule.

C'est un matin, à l'aube, que Saguàrdia s'introduisit dans la cellule, sans autre témoin. Le Commandeur expliqua à Louis qu'il devait son incarcération au Roi d'Aragon qui, semble-t-il, n'obéissait finalement qu'aux instructions écrites du Pape. A moins que cela soit prétexte pour se disculper. Parce-que Louis était sujet Majorquin, et qu'un Roi se devait d'être

responsable de ses sujets, le seul recours envisageable était l'intervention du Roi de Majorque en personne. Hélas, lui aussi dégagea sa responsabilité sur les services du roi de France et sur le Pape !

Vint un premier interrogatoire où Louis refusa de répondre aux questions posées, ce qui ne facilitait pas la tâche de l'archevêque inquisiteur qui menaça de livrer Louis à la torture. Mais il fut ménagé. Au cours de sa deuxième audition, Louis s'entendit signifier les chefs d'inculpation. Sans entrer dans le détail, il était accusé de tout et d'hérésie. Sachant qu'il n'échapperait pas à la mort, il choisit de ne pas se défendre.

Deux détenus avec Louis furent condamnés à périr sur le bûcher deux semaines plus tard. L'annonce en fut faite à la cathédrale. Les deux codétenus ayant imploré le pardon de Dieu et supplié d'être réadmis au sein de l'église l'inquisiteur les libéra en leur imposant une amende. Cependant, à la stupeur générale, Louis, finalement, se rétracta⁴⁰. La rumeur publique laissa courir le bruit qu'il

⁴⁰ Catholique retombé dans ce que l'Église catholique considère comme une hérésie alors qu'il y avait solennellement renoncé.

s'agissait d'un ancien templier dont la véritable identité révélée au public était susceptible de déclencher des troubles de l'Ordre public que l'inquisiteur n'avait pas les moyens de contenir, le roi d'Aragon refusant d'être associé à ce qu'il considérait par avance comme étant un assassinat.

Bien que toute visite au condamné ait été interdite, Saguàrdia obtint, en graissant la patte des gardes chiourmes, le droit de se faufiler jusqu'à la cellule du condamné qu'il connaissait parfaitement. Louis était tout au fond de la cellule à peine éclairée par une fenêtre minuscule, assis en tailleur sur un bat-flanc, simplement vêtu d'une aube qui fut sans doute blanche, le regard perdu et noyé dans un flou qui attestait que l'esprit et le corps n'étaient plus ensemble.

Saguàrdia n'en tira aucun mot et se retira dans la discrétion que la situation lui imposait. Non sans promettre de revenir le lendemain.

Le jour dit, c'était la Saint-Jean, un pieu fut planté sur la place du marché, en face de la cathédrale. Une charretée de bois à bruler bien sec fut déchargée au pied du poteau. La foule se rassembla dès avant que le soleil se couche

pour l'exécution prévue dès la nuit venue. Comme prévu Saguàrdia rendit visite à Louis. Il le trouva assis comme la veille, comme pétrifié sur place. Pas une parole, pas un regard ! Devant cette situation, Saguàrdia qui, finalement était sans doute venu se justifier dans un dialogue qu'il avait espéré avec Louis, sentit son malaise grandir. Il ne savait plus si Louis voulait mourir « pour l'exemple », comme un héros, comme victime expiatoire de fautes imaginaires énumérées dans une règle insensée venue d'autres temps, ou plus simplement, se suicider après avoir constaté le fiasco total de sa vie, de sa naissance en qualité de bâtard du roi surnommé Louis sans terre ⁴¹ jusqu'à sa mort sur un bûcher. L'humeur de la foule, soudainement très dense, beaucoup plus dense qu'attendu, était d'humeur sombre, comparaison faite avec les réjouissances accompagnant habituellement la crémation des voleurs ou des violeurs. La présence de l'inquisiteur faisait sans doute craindre à la foule d'avoir à subir le même sort dans les mêmes circonstances.

⁴¹ Louis sans Terre dans « l'espion Catalan »

Le bourreau, un homme corpulent en tablier de cuir, brandissant une torche allumée, escorta Louis, entravé par des liens, depuis la charrette. Toujours simplement habillé de l'aube serrée à la taille par une cordelette, Louis avait couvert sa tête de la capuche de telle sorte qu'il était impossible de le reconnaître s'il marchait tête basse. Saguàrdia, au premier rang des spectateurs compris immédiatement que l'inquisiteur avait commis une erreur. Louis, ainsi habillé d'un vêtement liturgique blanc complètement dépouillé, marchant vers le bûcher à pas lent, dans sa blancheur symbolisant la résurrection, la vie nouvelle qui vient du mystère pascal, la gloire du royaume des cieux, symbolisait l'entrée dans un monde neuf. En le voyant, la foule murmura et un soupir teinté de honte s'éleva.

— « Ce sera un martyr » dit très haut une femme éplorée en prière.

L'un des deux portails de la cathédrale s'ouvrit et l'inquisiteur apparut, à la tête d'un petit groupe de prêtres semblables à des corbeaux.

Deux hommes d'armes attachèrent Louis au poteau et disposèrent du bois autour de ses pieds jusqu'à mi taille,

les futs les plus longs dépassant de très haut la tête de Louis. La foule s'aperçut alors que les pieds étaient nus. Louis avait marché pieds nus devant la foule qui n'en n'attendait pas tant pour qu'il soit déifié. L'inquisiteur se mit à haranguer la foule, parlant d'hérésie et de vérité. Il ne s'aperçut pas que ses paroles faisaient remuer la conscience des spectateurs et soulevaient une réprobation générale. Tout, chez l'inquisiteur, devint intolérable plus longtemps et son air hautain et son ton autoritaire y participaient. Et soudain, alors que les torches menaçaient le fagot de bois, Louis se mit à chanter, très vite repris par la foule :

L'Eternel est mon berger: je ne manque de rien.

Il me fait reposer dans de verts pâturages,

Il me dirige près des eaux paisibles.

Il restaure mon âme,

Il me conduit dans les sentiers de la vie juste,

A cause de son nom.

L'inquisiteur, furieux, interpelle le bourreau

— Vous devriez lui couper la langue !⁴²

— Uniquement si j'en reçois l'Ordre formel !

Et Louis poursuivait sa récitation :

Quand je marche dans la vallée de l'ombre de la mort,

Je ne crains aucun mal, car tu es avec moi :

Ta houlette et ton bâton me rassurent.

Tu dresses devant moi une table,

En face de mes adversaires;

Tu oins d'huile ma tête,

Et ma coupe déborde.

Saguàrdia, qui s'était glissé parmi les premiers rangs de la foule, ne douta pas un seul instant que Louis vit les verts pâturages, les eaux tranquilles et tout ce que toutes les religions promettent dans l'au-delà.

— Si vous l'ordonnez, repris le bourreau ?

— Déboitez-lui la mâchoire, ordonna l'inquisiteur !⁴³

⁴² Pratique courante pour empêcher les suppliciés de s'exprimer en public.

⁴³ Méthode utilisée pour réduire au silence les hérétiques afin qu'ils ne puissent pas s'adresser à la foule lors de leur trépas.

Et Louis de réciter la fin du psaume alors que le bourreau s'apprêtait à allumer les brindilles.

Oui, le bonheur et la grâce m'accompagnent

Tous les jours de ma vie,

Et je reviendrai, j'habiterai dans la maison de l'Eternel

Jusqu'à la fin de mes jours.

Le bourreau, dégageant la tête de Louis du fagot enfonça les deux pouces dans la bouche et lui agrippa fermement les mâchoires, de manière à pouvoir lui déboiter l'os.

*

Une première volée de pierres s'abattit sur le bourreau qui lâcha Louis. Tout le monde poussa des soupirs de soulagement. D'autres pierres furent lancées avec plus ou moins de réussite. L'inquisiteur comprit que la situation pouvait lui échapper. Le bourreau tenta d'allumer le feu et les branches sèches s'allumèrent rapidement. Un individu sorti de la foule comme un diable de sa boîte écarta d'un coup de pied les branches en feu puis s'enfuit et entraînant derrière lui les gardes. Chauffée à blanc, la foule comprit qu'une bagarre générale pouvait sauver les uns et les autres et elle fut déclenchée pendant que quelques hommes se précipitaient vers le poteau

abandonné par les gardes. Une femme d'un certain âge tira son couteau de cuisse de son logement et trancha les liens qui retenaient Louis. Un groupe d'individus, emportant Louis, enfin sorti de sa léthargie, se perdit dans la foule, tandis que le bourreau et l'inquisiteur échappaient à un lynchage que lui promettait maintenant une poignée de surexcités prêts à tout.

C'était le jour de la Saint-Jean. La jeunesse s'empara des lieux joyeusement animés par le brasier s'élevant maintenant haut dans le ciel pour fêter comme il sied le solstice d'été. Le malheur des uns faisait le bonheur des autres....

*

Et Louis de Castelnou dans tout cela ? Personne ne fut en mesure de savoir ce qu'il en était advenu !

TABLE DES MATIERES

- 1- La disgrâce
 - 2- Destination
 - 3- ANTRONIC II Paléologue
 - 4- Le rouge d'Andrinople
 - 5- Le traquenard
 - 6- Comment le 195^{ème} Pape livra le Temple au roi de France Philippe IV le Bel
 - 7- Comment en est-on arrivé là
 - 8- Trahison
 - 9- Si j'accepte la mission...
 - 10- Cambriolages
 - 11- Le questionnaire
 - 12- Le vendredi 13 octobre 1307 jour funeste
 - 13- La Catalogne organise la défense des Templiers
 - 14- Le sort des Templiers Catalans
 - 15- Le sort des Templiers Roussillonnais
 - 16- Le procès des Templiers du Mas Déu
 - 17- Les interrogatoires
 - 18- La fin du Temple
- ANNEXE : Canevas des questions destinées à l'interrogatoire des Templiers par les inquisiteurs
- BIBLIOGRAPHIE

ANNEXE

CANEVAS DES QUESTIONS DESTINEES A L'INTERROGATOIRE DES TEMPLIERS

1 à 8 : Reniement du Christ et enseignements hérétiques

1 - Il est patent que chacun d'eux, au moment de sa réception et parfois après, dès que celui qui recevait avait la possibilité de le faire, reniait le Christ, parfois le Christ crucifié, parfois Jésus et parfois Dieu, poussé et exhorté par ceux qui le recevaient.

2 - Qu'ils le faisaient ensemble

3 - Que la plupart d'entre eux le faisaient

4 - Et même qu'ils le faisaient parfois après leur réception

5 - Que ceux qui les recevaient disaient et enseignaient que le Christ ou parfois Jésus ou parfois le Christ crucifié n'était pas le vrai Dieu

6 - Qu'ils disaient à ceux qu'ils recevaient que c'était un faux prophète

7 - Qu'il n'avait pas souffert ni été crucifié pour la rédemption de l'humanité mais à cause de ses propres forfaits

8 - Que ni ceux qui recevaient ni ceux qui étaient reçus, avaient l'espoir d'être sauvés par Lui et c'est ce qu'ils disaient, ou quelque chose d'équivalent ou de semblable, à ceux qui étaient reçus.

9 à 13 : Crachat, piétinement et miction sur le crucifix

9 - Qu'ils faisaient cracher ceux qu'ils recevaient sur une croix soit sur une présentation ou une sculpture de croix et une image du Christ, encore que certains de ceux qui étaient reçus crachassent à côté.

10 - Qu'on leur faisait fouler aux pieds cette croix

11 - Que les frères piétinaient parfois la croix

12 - Qu'ils pissaient quelquefois et faisaient pisser les autres sur la croix et qu'ils l'ont fait parfois le vendredi Saint

13 - Que certains d'entre eux ont pris l'habitude de se réunir ce jour-là ou un autre jour de la Semaine Sainte pour pisser sur la croix et la piétiner

14 et 15 : Adoration d'un chat

14 - Qu'ils adoraient un certain chat qui apparaissait pendant leurs réunions

15 Qu'ils le faisaient pour faire injure au Christ et à la foi orthodoxe

16 à 23 : Non croyance aux sacrements et omission par les prêtres des paroles de la consécration

16 - Qu'ils ne croyaient pas aux sacrements de l'autel

17 - Que certains d'entre eux n'y croyaient pas

18 - Que la majorité n'in croyait pas

19 - Que ceux qui les recevaient le leur enjoignaient

20 - Que les prêtres de l'Ordre ne disaient pas les paroles du canon de la messe par lesquelles on consacre le pain

21 - Certains d'entre eux seulement

22 - La majorité

23 - Que celui qui les recevait le leur enjoignait

24 à 29 : Pouvoir d'absolution du Grand Maître et des dignitaires de l'Ordre

24 - Qu'ils croyaient, et c'est ce qu'on leur disait, que le Grand maître de l'Ordre pouvait les absoudre de leurs péchés

25 - De même que le visiteur

26 - De même que les précepteurs, dont beaucoup étaient des laïcs

27 - Que c'est ce qu'ils faisaient en réalité

28 - Que quelques-uns le faisaient

29 - Que le Grand Maître l'avait reconnu, même d'avant d'être fait prisonnier et ce, devant des personnes de haut rang.

30 à 33 : Baisers lors de la réception

30 - Qu'au moment de la réception des frères de l'Ordre, le récepteur quelquefois, et parfois le récipiendaire, s'embrassaient sur la bouche, sur le nombril ou sur le ventre nu, sur l'anus et sur l'échine du dos.

31 - Qu'ils ne faisaient parfois sur le nombril

32 - Parfois au bas du dos

33 - Parfois sur la verge

34 et 35 : Serment de ne pas quitter l'Ordre et profession immédiate

34 - Que pendant les réceptions ceux qui les recevaient les faisaient jurer de ne pas quitter l'Ordre

35 - Qu'ils les tenaient pour profès

36 à 39 : secret des réceptions et soupçon contre l'Ordre

36 : Que les réceptions des frères se faisaient secrètement

37 - Qu'il n'y avait pas d'autres personnes présentes en dehors des frères de l'Ordre

38 - qu'à cause de cela, depuis longtemps de graves soupçons s'étaient développés contre les frères dudit Ordre

39 - Que cela se passait habituellement

40 à 45 : Permission de l'homosexualité entre frères

40 - Que l'on disait aux frères que l'on recevait qu'ils pouvaient s'unir charnellement avec un autre d'entre eux

41 - Qu'il leur était permis de le faire

42 - Qu'ils devaient le faire mutuellement et l'accepter

43 - Que faire n'était pas un péché

44 - Qu'ils le faisaient ou beaucoup d'entre eux

45 - Que quelques-uns le faisaient

46 à 62 : Adoration et pouvoir des idoles, Ordre de ceindre des cordelières les ayant touchées

- 46 - Que dans chaque province, ils avaient des idoles ou des têtes dont certaines avaient trois faces et certaines une seule et d'autres un crâne humain.
- 47 - Qu'ils adoraient ces idoles ou cette idole et particulièrement dans leurs grands chapitres et assemblées
- 48 - Qu'elles étaient vénérées
- 49 - Comme un Dieu
- 50 - Comme leur sauveur
- 51 - Que quelques-uns les vénéraient
- 52 - Que la plupart le faisaient
- 53 - Qu'ils disaient que cette tête pouvait les sauver
- 54 - Qu'elle pouvait les faire riches
- 55 - Qu'elle leur donnait toutes les richesses de l'Ordre
- 56 - Qu'elle faisait germer la terre
- 57 - Qu'elle faisait fleurir les arbres
- 58 - Qu'ils faisaient toucher à la tête de ses idoles de petites cordes dont ils se ceignaient autour de la chemise ou sur la peau
- 59 - Que pendant la réception de chaque frère, on leur donnait lesdites cordes ou quelques longueurs
- 60 - Qu'ils le faisaient pour vénérer l'idole

61 - Qu'on leur enjoignait de ceindre ces cordelettes et de les porter en permanence

62 - Qu'ils faisaient cela, même la nuit.

63 à 73 : Usage habituel de ce mode de réception, mort ou prison pour les récalcitrants, serment de ne rien révéler et sanctions prévues comme des parjures

63 - Que les frères de l'Ordre étaient reçus de cette façon

64 - Que cela se faisait partout

65 - Que la plupart le faisaient

66 - Que ceux qui ne voulaient pas faire cela pendant leur réception ou après étaient tués ou mis en prison

67 - Que quelques-uns l'étaient

68 - Que la majorité l'était

69 - Qu'on leur enjoignait, sous serment, de ne pas révéler ces faits

70 - Que c'était sous peine de mort ou de prison

71 - Qu'ils ne devaient jamais révéler leur mode de réception

72 - Qu'ils ne devaient pas oser parler de ces choses entre eux

73 - Que si l'on découvrait que certains avaient parlé, ils étaient punis de mort ou de prison

74 : Ordre de ne se confesser qu'à des frères de l'Ordre

74 - Qu'on leur enjoignait de se confesser seulement à des frères de l'Ordre

75 à 77 : Négliger de corriger ses propres erreurs ou à les dénoncer à l'Église

75 - Que les frères de l'Ordre, connaissent ses erreurs, négligèrent de les corriger

76 - Qu'ils négligèrent d'informer notre sainte mère l'église

77 - Qu'ils ne se détachèrent pas de l'observance de ces erreurs ni de la communauté des frères, bien qu'ils eussent eu la faculté de le faire et de s'éloigner des dites pratiques

78 et 79 : Serment d'œuvrer au profit de l'Ordre, par des moyens justes ou injustes, sans qu'il y ait de péché

78 - Qu'on enjoignait aux frères de rechercher de toutes les façons le profit de l'Ordre, légalement ou illégalement

79 - Qu'ils ne considéraient pas cela comme un péché

80 à 85 : Notoriété des faits et aveu par un grand nombre de frères

80 - Que toutes et chacune de ses pratiques sont certaines et connues de tous les frères de l'Ordre

81 - Qu'autant chez les frères de l'Ordre et qu'en dehors, tout cela est de notoriété publique

82 - que les frères de l'Ordre, en grand nombre, ont reconnu cela pendant leur jugement et en en dehors, et ce, en plusieurs lieux et devant des personnes éminentes.

83 - Que les dits frères de l'Ordre, chevaliers, prêtres et autres ont reconnu la majeure ^partie de ces erreurs en présence de notre seigneur le Pape et les cardinaux

84 - Qu'ils ont reconnu ces faits en plein consistoire

86 à 88 : Questions sur les circonstances de la réception de chaque frère, l'origine et la raison des erreurs, le lieu de mode de conservation des idoles

86 - Ont interrogera séparément les frères sur leur réception, les lieux où ils ont été reçus, l'époque, ceux qui y assistaient et la manière dont ils ont été reçus

87 - On interrogera chacun pour savoir quand et par qui ces erreurs ont commencé, où elles ont pris naissance,

quelle en était la cause ainsi que sur toutes les circonstances et sur tous les autres sujets qui sembleront à propos.

88 - On demandera à chaque frère s'il sait où sont les têtes ou les idoles, ou l'une d'elles, et de quelle manière elles ont été apportées et gardées et par qui.

BIBLIOGRAPHIE

AUTEURS DE RÉFÉRENCE CLASSÉS DANS L'ORDRE CHRONOLOGIQUE DES PRÉNOMS

Publications, cycles de conférence, cahiers d'étude, thèses,
mémoires.....

Abbes Zouache, Agnès Bergeret , Alexandra Beauchamp, Alain Demurger, Alain Marchandise, Anne Recolin, Annie Pezin, Arnaud Baudin, Aymat Catafau, Barris Bayraktar, Bernard Allard, Bruno Lauriaux, Carles Gascon, Chopo, Carlos, Laliena, Carmel Ferragut, Carole PUIG, Cecile Bresc, Christian Lauranson-Rosaz, Claire Anne de Chazelles, Clara Maillard, Cornel Bontea, Damien CARRAZ, Delphina Serrano-Niza, Denis Fontaine, Denis Menjot, Dolores Serrano-Niza, Dominique Lardet, Eric Bousmar, Eric Nagral, Fabrizio D'Avenia, Francesca Espagnol, François Guyonnet, Frédéric Alchalabi, Géraldide Mallet, Ghislain Brunel, Guillaume de Nangis, Henri Martin, Isabelle Rémy, Jouteyem Kodairi, Jean Masqui, Jean-Auguste Brutails, Jean-Marc Popineau, Jérôme ROS, Jonathan Dumont, Julien Théry, Kristjan Toomaspoeg, Laurence Moulinier, Marie-anna Chevalier, Marie Guerin, Marie Lafont, Marie-Anna Chevalier, Marie-Pierre RUAS, Marjolaine Raguin-Barthelmebs, Martin Alvira Cabrer, Martin Aurell, Max Gaspard, Mehdi Berriah, Michel Lauwers, M. Michelet, Nicolas Dohrmann, Olivier Passarius, Olivier Poisson, Philippe Annaert, Pierre Vincent Claverie, Ramond Lull, Rémi Carme, René Guénon, Robert C. Davis, Robert Vinas, Rodrigue Tréton, Sandra Gorgievski, Simonetta Cerrini, Stéphane Péquignot, Sylvain Macherat, Vannina Marchi Van Cauwelaert, Vincent Briens, Vincent Challet, Yann Henri, Yoan Mattalia.

VENDREDI 13 OCTOBRE 1307

Dès l'aube, toutes les polices et les gens d'armes de France et de Navarre, investissent près de trois mille demeures sur l'ensemble du territoire pour en arrêter tous les occupants. Ainsi commence le plus extraordinaire coup de filet dirigé contre l'Ordre du Temple par Philippe IV le Bel, roi de France. L'Affaire est menée par Guillaume de Nogaret, garde des sceaux du royaume qui fait adresser, dans le plus grand secret, dès le 14 septembre 1307, des « lettres closes » à tous les Baillis et Sénéchaux du royaume à n'ouvrir « qu'à jour dit ». Ce matin du vendredi 13 Nogaret lui-même dirige l'arrestation de près de 140 Templiers de la Maison Centrale de Paris. Sur tout le territoire, cinq-cents sont incarcérés, puis interrogés et torturés. On propose à tous le pardon s'ils avouent leurs turpitudes ou la mort sur le bucher. Très peu abjurèrent. Dès le 12 mai 1310, 54 Templiers sont brûlés à Paris.

Dans le Languedoc, les inquisiteurs Geoffroy d'Ablis et Bernard Guy, inquisiteurs de Carcassonne et de Toulouse, rôdés par la chasse aux derniers cathares font du zèle.

Les rois d'Aragon (Catalogne) et de Majorque (Roussillon) n'étant pas réellement en mesure de s'opposer à la puissance et aux exigences du Roi de France finissent par se soumettre en tergiversant. Au nom de la contribution très active et indispensable des Templiers des deux Catalognes à la libération de l'Ibérie occupée par les Arabes, l'habileté du Pape Clément V à contrer le roi de France et l'activité efficace déployée par Louis de Castelnou, espion au service du Temple, sauveront la très grande majorité des Templiers des deux Catalognes. Mais Louis de Castelnou sortira t'il indemne de cette mission ?

ISBN : 9791034339792



5 Euros